

N° 329

DÉCEMBRE 2019 - JANVIER 2020

viva

LE MAGAZINE DE VILLEURBANNE

- ▶ Piétons, cyclistes, trottinettes : en ville, tous fragiles
- ▶ Passage de flambeau au TNP

NUMÉRO
DOUBLE
DÉC. 2019
JAN. 2020



Un Noël de fête aux Gratte-Ciel

Toute l'info de Villeurbanne sur viva.villeurbanne.fr

[sommaire]



L'ESSENTIEL

Noël aux Gratte-Ciel prend ses quartiers d'hiver

6



L'ESSENTIEL

Création d'un lieu d'accueil de jour et de bains-douches

7



L'ESSENTIEL

Fin des travaux entre l'avenue Thiers et la rue Hippolyte-Kahn

9



EN VUE

Être un bon usager de la route, ça s'apprend !

13



VU

Rosa Parks : ce groupe scolaire qui fera école

18



HISTOIRE

Dolomieu, paradis des vacances

22



BOUGER

La canne revient en force

28



GUIDE

Sages-femmes
Une profession médicale au service de toutes les femmes

30

Toujours + d'actus + d'images
+ de vidéos + DE VIVA
+ SOUVENT sur
viva.villeurbaine.fr

L'essentiel

- 8| La ZAC Grandclément-Gare entre en phase active
- 10| La gonette passe à la version numérique
- 12| Zone à faibles émissions : les interdictions de circuler mises en place le 1^{er} janvier

En vue

- 16| Changement d'ère au TNP : Interviews de Christian Schiaretti et de Jean Bellorini

Histoires vécues

- 20| Mathilde Keil, libraire : « Pour rien au monde, je ne voudrais aller ailleurs ! »

Initiatives

- 21| Unis Bike : l'atelier vélo à connaître
- 21| Vivre son deuil : une association pour vous soutenir

Opinions

Rendez-vous

- 26| Le Rize en tête des courses !



Bons plans

- 29| À Noël, jouez la carte des cadeaux villeurbannais !

Agenda

- 31| Noël « vintage » aux Puces du Canal
- 32| Parlons sexualité et prévention

Entre nous

- 34| Vous vous interrogez sur La qualité de l'air
- 34| Comment ça marche ? Une ZAC ?

INFOS PRATIQUES P.35

Viva Magazine, place Lazare-Goujon, 69 100 Villeurbanne
Tél. : 04 78 03 67 33
viva.magazine@mairie-villeurbanne.fr
www.viva.villeurbaine.fr
Directeur de la publication : Jean-Paul Bret.
Directrice de la rédaction : Marie Caballero.

Rédacteur en chef : Jean-Christophe Morera.
Rédactrice en chef adjointe : Marianne Gastaldi.
Rédaction : Marianne Gastaldi, Laurence Salignat.
Ont collaboré à ce numéro : Marie-Hélène Towhill, Emmanuelle Babe, Werner Perdrix et Stéphane Marteau.
Photos : Gilles Michallet (sauf mention).
Dessin : Franz Gauvinière.

Montage : Sylvain Dartois et Cyril Rollet.
Conception graphique : miz'engage.
Impression : FOT.
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

Tirage : 81 000 exemplaires.
Toute reproduction interdite.
N° ISSN : 0994-7124

Les boulangeries où trouver Viva

Boulangerie Pacard
263, cours Émile-Zola
Boulangerie Liaudet
25, rue Pierre-Baratin
Maison Bettant
2, avenue Salvador-Allende
Le comptoir du boulanger
40, rue Michel-Servet

Boulangerie Perrin
62, cours Émile-Zola
Boulangerie Bedhafi
47, rue Fontanières
Boulangerie Dias
55, cours Émile-Zola
Boulangerie Foray
39, rue Octavie
Boulangerie Barbier-Dubois
99, rue Léon-Blum



[ouvertures]

« Le 7 novembre, lors du vernissage de l'exposition
Résultats des courses, au Rize.

Jean-Paul Bret,
maire de Villeurbanne

« Décider, c'est aussi savoir dire non »

Trotinettes en libre-service : stop au stationnement anarchique. Leur utilisation sur l'espace public a provoqué plusieurs accidents et le mécontentement de nombreux habitants. Le nôtre aussi ! Depuis un an, la multiplication des trotinettes électriques en « free floating », c'est-à-dire en libre-service, a transformé les trottoirs, les places et les rues en garages à trotinettes abandonnées voire en pistes de circuit où tout est permis. Malgré une première interdiction de circulation sur les trottoirs, malgré des opérations « d'enlèvement » et des discussions avec les entreprises gestionnaires de ces trotinettes, aucune amélioration n'a été constatée. Et aucune solution satisfaisante ne nous a été proposée. J'ai donc interdit leur remisage à Villeurbanne depuis le 1^{er} novembre. Tant qu'un système permettant un stationnement organisé ne sera pas trouvé, elles n'auront plus leur place dans notre ville.

Objectif zéro pesticide à Villeurbanne !

Les pesticides de synthèse, dénoncés pour leurs effets néfastes sur la santé et sur l'environnement, sont bannis des parcs, jardins et espaces publics de Villeurbanne depuis des années. Devançant en cela l'interdiction totale de leur utilisation – notamment du très controversé glyphosate – sans cesse repoussée par le gouvernement. En signe de contestation, plusieurs maires ont pris des arrêtés municipaux interdisant les produits phytosanitaires dans leur commune. Je viens de faire de même. Désormais, ces produits – identifiés comme cancérigènes probables – ne pourront plus être utilisés à Villeurbanne, y compris par les entreprises spécialisées. Notre décision s'inscrit en soutien à un mouvement anti-pesticide qui se développe partout en France et en Europe. D'autres méthodes d'entretien et de jardinage existent. Des associations et les jardiniers de la Ville délivrent tout au long de l'année des formations pour les enseigner.

Grandclément : d'hier à demain. Un projet de revitalisation urbaine d'une telle ampleur – 45 hectares – est rare ! La

Les pesticides de synthèse, dénoncés pour leurs effets néfastes sur la santé et sur l'environnement, sont bannis des parcs, jardins et espaces publics de Villeurbanne depuis des années.

Zone d'aménagement concertée (Zac) Grandclément-Gare sera créée par la Métropole le 16 décembre prochain. À la différence d'autres Zac – où les interventions se font sur un foncier libéré de toute construction – celle-ci demande d'intervenir sur un tissu urbain existant et dans ses interstices. Le projet, concerté avec les habitants, prévoit la construction de 1 200 logements à des prix contenus et l'installation d'activités économiques – plus de 80 000 m² dédiés au tertiaire mais aussi à l'artisanat et à l'industrie. Au total, 3 500 emplois nouveaux sont attendus. Ce quartier

historiquement industriel de Villeurbanne se transformera sans perdre sa vocation économique qui participe à l'animation et au dynamisme dont une ville a besoin. Au programme aussi : un nouveau groupe scolaire, un équipement petite enfance et l'aménagement d'un grand parc central de 3,2 hectares.

Des bains-douches à Villeurbanne.

En début d'année, des bains-douches ouvriront dans les vestiaires du stade George-Lyvet, inutilisés depuis le départ des équipes de rugby pour le stade Boiron-Granger. Cette opportunité nous permet de répondre à une proposition du jury citoyen – composé de 26 Villeurbannais et Villeurbannaises tirés au sort et volontaires – qui préconisait dans son rapport « Pour une Villeurbanne hospitalière », la création de bains-douches pour les personnes sans-abri ou dans la précarité. Après la fermeture de ceux du 1^{er} arrondissement de Lyon, les seuls bains-douches municipaux de l'agglomération sont à Gerland. Et ils sont saturés tant les besoins sont grands. Dans ce nouveau lieu, des familles pourront, sur orientation, être accueillies pour se laver, bénéficier d'un moment pour prendre soin d'elles et de leurs enfants. Être privé de ces gestes simples, et pourtant essentiels, entretient la spirale de l'exclusion et de la précarité. Et y avoir accès, relève de la dignité à laquelle chacune et chacun a droit. ■

Retrouvez Jean-Paul Bret sur sa page Facebook

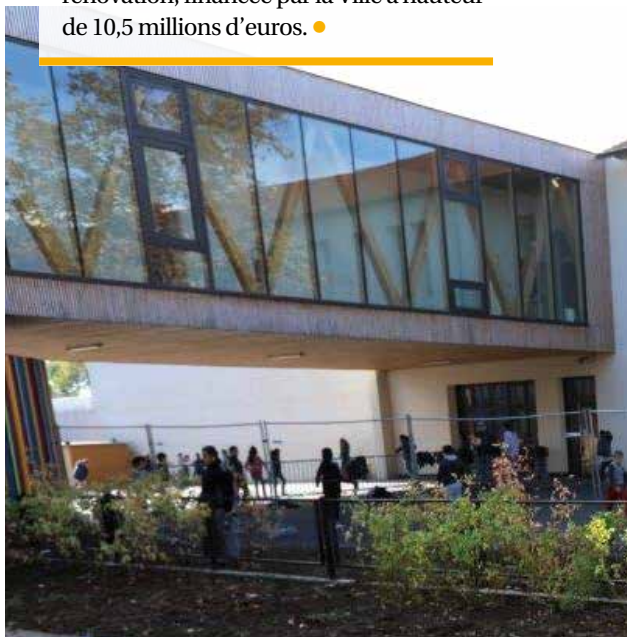
[l'essentiel]

© Marianne Pollastro



ZÉRO DÉCHET Faire ses cosmétiques, c'est facile. Le centre social des Buers a accueilli fin octobre un atelier pour apprendre à faire soi-même son déodorant. Une initiative lancée par le Conseil de quartier Buers/Croix-Luizet et animée par l'association Zéro Déchet. La quinzaine de participantes a d'abord découvert les produits qui composent les déodorants du commerce : alcool, aluminium, parabène – ou ses équivalents –, parfums de synthèse et cire de silicone dérivés du pétrole. Autant de substances nocives pour nos corps et difficilement recyclables. Sans parler des emballages... Une recette à base d'huile de coco, de cire d'abeille, de bicarbonate et de fécule de maïs a été réalisée en commun. Face à l'affluence, un second atelier a été organisé début novembre, avec le même succès. D'autres sujets, comme faire soi-même sa lessive, pourraient être programmés. ●

ÉCOLE Tout neuf ! Après cinq ans de travaux, le groupe scolaire Berthelot a fait peau neuve. Situé dans le quartier Perralière-Grandclément et construit au début du 20^e siècle, il a été totalement réhabilité et agrandi, avec la création de sept classes supplémentaires. Le bois est le matériau-phare du projet : on le retrouve partout, notamment dans le bâtiment-pont qui relie les deux écoles, maternelle et élémentaire. Davantage d'espace, de lumière et de végétation sont également au programme de cette rénovation, financée par la Ville à hauteur de 10,5 millions d'euros. ●



ÉCONOMIE Bel Air Camp au temps des solutions. « Nos bâtiments sont détruits, mais l'esprit de Bel Air Camp est bien là, présent, solidaire et fort », a annoncé Didier Caudard-Breille, président de Bel Air Camp, le 29 octobre. Il s'est exprimé en présence de plusieurs jeunes entrepreneurs et de Pauline Siché-Dalibard, directrice générale qui coordonne la reconstruction, après l'incendie survenu le 8 octobre. En quatre heures, 7000 m² de cette pépinière innovante ont été détruits, sur les 10 000 m² existants. « 350 personnes sont concernées. Les relogements ont été rapides : 32 % poursuivent leurs activités professionnelles à Bel Air 3, bâtiment resté intact, 26% ont été relogés à Villeurbanne, 16 % à Lyon, 11 % travaillent depuis leur domicile ou au siège de leur entreprise, et enfin 15 % sont en recherche d'installations », a rappelé Pauline Siché-Dalibard. Des espaces modulaires sont mis en place pour conserver la synergie de Bel Air Camp. « Comme d'autres ici, je ne partirai pas de Villeurbanne ! Nous avons pu grandir ici et nous épauler entre jeunes entrepreneurs », soulignait Alisson Foucault, créatrice de la société UniVR Studio. ●



DÉMOLITION ZOLA Gratte-Ciel centre-ville. Et la perspective fut ! C'était un moment attendu, un temps fort dans le calendrier du projet urbain Gratte-Ciel centre-ville. La démolition du dernier bâtiment, à l'angle de la rue Léon-Chomel et du cours Emile-Zola, a fait place nette et son absence laisse le regard et l'esprit libres d'imaginer ce que sera l'avenue Henri-Barbusse prolongée. Le vide ne restera pas très longtemps. En décembre, la Serl – aménageur du projet – désignera associations, collectifs ou compagnies qui seront chargés d'installer des activités temporaires ou permanentes, en attendant les travaux de construction des futurs immeubles (lots A, B et C dont les architectes et paysagistes viennent d'être choisis). Agriculture urbaine, culture, sport, événementiel... Il se passera des choses dans tous ces domaines dès le premier trimestre 2020. ●



HABITAT PARTAGÉ Le premier foyer villeurbannais – et le cinquième de la région – créé par l'association L'Arche à Lyon a été inauguré le 24 octobre. Situé rue Primat, il accueille des familles désireuses « *de vivre ensemble autrement* » et des adultes porteurs de handicap mental. L'idée est née il y a 10 ans et le projet a vu le jour en septembre dernier. Depuis, 25 personnes vivent dans un bâtiment composé de cinq logements pour des familles – dont deux logements sociaux gérés par Est Métropole Habitat –, d'une partie foyer hébergeant cinq personnes handicapées, de trois T2 destinés à des personnes handicapées, capables de vivre de façon autonome mais qui n'avaient pas fait ce choix auparavant, craignant l'isolement. Ici le risque est écarté : de nombreux espaces mutualisés favorisent les rencontres (salle commune, terrasse, jardin, buanderie...). Solidarité et entraide sont les bases de cette offre alternative, agissant pour l'inclusion et contre l'isolement des plus fragiles. ●

WEEK-END

DEUX SPECTACLES POUR PETITS ET GRANDS

Des ateliers, concerts, jeux animeront les deux week-ends de Noël aux Gratte-Ciel. Deux spectacles tout public et gratuits sont prévus les deux samedis. Le premier, Envol, par la compagnie Entre terre et ciel, mêle danse et arts du feu et se tiendra devant la mairie, samedi 14 décembre, de 18 h 15 à 19 h. Samedi 21 décembre, de 18 à 19 heures, place aux longues silhouettes blanches de Rêves d'Herbert, déambulation et spectacle proposé par la compagnie des Quidams et InkoNito. La création a fait ses preuves : elle a été jouée dans plus de 100 villes de France et dans plus de 30 pays. ■

JEU-CONCOURS

A GAGNER : LA HOTTE SURPRISE DU PÈRE NOËL !

Rendez-vous sur facebook ou à l'Espace info⁽¹⁾ et dans les commerces du centre-ville pour participer et peut-être gagner la hotte surprise du père Noël composée de produits locaux et artisanaux, de bons d'achat Destination Gratte-Ciel et de souvenirs de Villeurbanne.

➔ viva.villeurbanne.fr/noel



(1) 3, avenue Aristide-Briand (en face de la mairie), du 16 au 20 décembre (ouvert du lundi au vendredi de 9 h 45 à 13 h et de 14 h à 18 h).



FESTIF

Noël aux Gratte-Ciel prend ses quartiers d'hiver

Retour sur l'avenue Henri-Barbusse pour le marché de Noël et les animations qui l'accompagnent. Vingt-cinq chalets en bois abriteront des producteurs et des artisans, qui vendront leurs produits adaptés à tous les budgets. Jours de fêtes en perspective avec Noël aux Gratte-Ciel, du 14 au 22 décembre.

Vingt-cinq chalets en bois alignés au milieu de la chaussée, le long de l'avenue Henri-Barbusse piétonnisée. Le décor de fin d'année est planté : la manifestation Noël aux Gratte-Ciel s'installe, du 14 au 22 décembre, tous les jours de 10 à 19 heures. Dans les chalets, artisans et producteurs du Rhône et d'ailleurs vendront leurs créations et le fruit de leur travail. Parmi eux, cinq sont Villeurbannais. Bijoux, bougies, savons, fleurs séchées, objets en céramique, écharpes, miels, vins... Autant d'idées de cadeaux décoratifs ou gourmands à tous les prix et pour tous les goûts. Quatre chalets réuniront une quinzaine d'associations villeurbannaises œuvrant dans le domaine humanitaire. Parmi elles : Alwane, Houmaïssa, la Nomadine, Orphelyon Togo, Terre et culture solidaires... Si le marché est une animation en soi, il y en a bien d'autres

autour, chargées de lui donner vie, les fins d'après-midi et les week-ends. Musique et danse (chorales, gospel, batucada, concerts de l'Ecole nationale de musique...), ateliers pour enfants (construction de châteaux, chocolat, maquillage...) viendront réchauffer l'atmosphère, avec deux spectacles lumineux à ne pas rater ! ■

Noël aux Gratte-Ciel - du 14 au 22 décembre - tous les jours de 10 h à 19 h.



Rêves d'Herbert spectacle ▲ du 21 décembre

Vite vu, vite lu

• **CONNECTÉ** Un nouveau site internet et une nouvelle application mobile pour les TCL. Ces outils numériques évoluent pour offrir de nouvelles options de navigation, adaptées à tous les supports : un plan interactif plus précis et plus complet, un accès intuitif à l'offre de transports à proximité grâce à la géolocalisation, un calculateur d'itinéraire enrichi de nouveaux modes (Vélo'v, vélo personnel...), des trajets tenant compte de l'état du trafic... Rendez-vous sur www.tcl.fr

• **COUP DE POUCE** La Commission européenne va verser une subvention de 2,4 millions d'euros à la start-up villeurbannaise NeoMedLight. Cet apport permettra à la jeune société d'accélérer la mise sur le marché du dispositif CareMin650, destiné à soigner grâce à la lumière les plaies de patients souffrant d'un cancer.

• **COLLECTIF** La Fabrique de l'innovation ouvrira en 2023 sur le campus de la Doua. A la croisée des mondes universitaire, scientifique et économique, le bâtiment de 6000 m² accueillera étudiants, chercheurs et petites entreprises, mobilisant talents et créativité.

• **LAUREATE** La société



SANS DOMICILE

Création d'un lieu d'accueil de jour et de bains-douches

Un lieu d'accueil de jour aménagé de douches pour les familles sans domicile verra le jour en janvier 2020, sur le site Georges-Lyvet. Ce projet émane des propositions formulées par un jury citoyen pour améliorer l'accueil des migrants à Villeurbanne.

En février dernier, dans le cadre de la mission « Accueillir à Villeurbanne », un jury citoyen, composé de 26 habitantes et habitants, tirés au sort ou volontaires, avait remis à Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne 14 propositions qui ont fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et financière pour identifier celles qui pouvaient être mises en œuvre. Première de ces mesures, étudiée en lien avec le collectif Bains-Douches, un lieu dédié à l'hygiène des familles villeurbannaises sans domicile ouvrira en janvier 2020. Il prendra place sur le site du stade Georges-Lyvet, dans l'attente d'un projet d'aménagement dans ce secteur. Il sera dédié aux familles avec enfants, prioritairement celles ayant des liens avérés avec la commune : lieu de vie, scolarisation... Il sera géré par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri. En parallèle, dans le cadre d'un accueil de jour, les familles pourront bénéficier d'un accompagnement

par des travailleurs sociaux qui leur fourniront toutes les informations sur leurs droits (accompagnement social, juridique et administratif, etc.). Ces installations permettront en outre aux familles de disposer d'espaces de repos. Les travaux d'installation et les fluides sont pris en charge par la ville de Villeurbanne. Le budget de fonctionnement sur une année est estimé à 400 000 euros. Il sera financé principalement par l'Etat, via la direction départementale de la Cohésion sociale. La ville de Villeurbanne mettra à disposition, à titre gratuit, les locaux et financera les travaux d'installation et les fluides. Des fonds du Plan pauvreté, cofinancés par l'Etat et la Métropole de Lyon pourront être mobilisés. ■

Le Foyer Notre-Dame des sans-abri recherche des bénévoles pour faire fonctionner les bains-douches et l'accueil des familles. Les personnes intéressées peuvent contacter l'association par mail : benevolat@fndsa.org

UN VILLAGE D'INSERTION POUR DES FAMILLES SANS ABRI

La Ville a proposé aux services de l'Etat la mise à disposition à titre gratuit d'une partie du site et du parking de l'ancienne Maison des fêtes familiales, avenue Marcel-Cerdan, afin d'y implanter un village d'insertion. Constitué de bâtiments modulaires, il ouvrira mi-décembre et permettra d'héberger des familles Roms, avec enfants, sans abri et en voie d'insertion, c'est-à-dire disposant d'un droit au séjour et au travail. Au total 75 personnes sont accueillies, en intégrant les 34 personnes qui avaient fait l'objet d'une mise à l'abri dans la Maison des fêtes au printemps dernier. Via un travail d'accompagnement, l'objectif est de leur permettre d'accéder à l'emploi et donc à des revenus réguliers afin d'obtenir, à terme, un logement classique.

La scolarisation des enfants est aussi au cœur du projet, les familles hébergées ayant déjà un lien avec les écoles villeurbannaises. Ce village d'insertion est géré par l'association Habitat et Humanisme. Il devrait fonctionner pendant 2 ou 3 ans, le temps qu'un projet d'aménagement du site soit redéfini, après l'abandon par l'Asvel du projet d'Arena qui devait initialement s'y implanter. Les travaux et le fonctionnement du site seront financés par les services de l'Etat.

A quelques centaines de mètres de là, l'Armée du Salut gère depuis décembre 2018 un lieu d'hébergement de 26 logements, dans les anciens locaux de la Ligue de Football, au 27, rue Léon-Blum. Les deux lieux se complètent, avec des possibilités adaptées aux besoins divers des personnes à la rue, notamment les plus vulnérables.



villeurbannaise Noraker, spécialisée dans les implants pour la chirurgie orthopédique et dentaire, a reçu le trophée Export PME RMC Décerné par la radio éponyme, ce prix est une reconnaissance pour l'équipe, composée de 18 personnes, et conduite par Céline Saint Olive.

• **HEBERGÉES** Des sociétés de Bel Air Camp, dont une grande partie a été détruite par l'incendie du 8 octobre, sont provisoirement accueillies dans les locaux de Léo-Lagrange afin de poursuivre leurs activités. • **EXPOSÉS** Vingt-quatre élèves du lycée Lumière, option Arts plastiques, exposent à l'Urdla le fruit de leur immersion pendant trois jours, dans le temple de la gravure et de la lithographie. A voir du 14 au 24 décembre. • **ACCESSIBILITÉ** Les travaux de mise en accessibilité des groupes scolaires Émile-Zola et de la maternelle Anatole-France viennent de se terminer. Installation d'ascenseurs et création de rampes permettent l'accueil d'enfants à mobilité réduite et/ou en situation de handicap.



URBANISME

La ZAC Grandclément-Gare entre en phase active

Quarante-cinq hectares autour de la Promenade de la gare en voie d'aménagement. Après une période d'études et de concertation, le projet de la ZAC Grandclément-Gare prend un nouveau tournant.

Il y a eu une première réunion publique le 16 octobre, la fin de la concertation préalable en novembre et, ce mois-ci, la délibération de la création de la ZAC⁽¹⁾ Grandclément-Gare sera examinée par le Conseil métropolitain. Projet de 45 hectares, situés autour de la Promenade de la gare (entre la rue Léon-Blum, au nord, l'avenue Leclerc à l'ouest, la rue Emile-Decorps à l'est et la route de Genas au sud), il mixera à parts égales les activités économiques (50 %) et l'habitat (50 %), et préservera les spécificités de ce quartier historique. Au programme : la construction de 1 200 logements soit

environ 2 500 nouveaux habitants, l'aménagement d'un parc de 3,2 hectares, la création d'un groupe scolaire d'environ 25 classes, d'une crèche de 40 berceaux, le passage du tramway T6 en bordure de la ZAC... En février, un architecte urbaniste en chef sera nommé, chargé de « mettre en musique » et de concrétiser les grandes orientations. De nouveaux temps de concertation auront lieu avec les Villeurbannais. Les premières constructions commenceront en 2022, le groupe scolaire devrait être livré en 2024 et l'ensemble terminé en 2030. ■

⁽¹⁾ Zone d'aménagement concerté (lire aussi page 34).

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES, JUSQU'AU 7 FÉVRIER

Pour voter lors des élections municipales et métropolitaines qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020, il faut être inscrit sur les listes électorales de sa commune. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, établi par l'Insee, et mis à jour par les mairies, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 7 février, en ligne (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits) ou auprès du service Elections de la mairie.

+ Service Elections – lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 17 h – mercredi de 10 h 30 à 19 h – tél. : 04 78 03 67 67.

ENQUÊTE LOGEMENT EN COURS

Le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales effectue une importante enquête sur le logement, fin 2019 et en 2020, destinée à fournir une photographie complète et précise du parc de logements. Pour cela, 70 000 logements ont été tirés au sort par l'Insee, dont certains se trouvent à Villeurbanne. Un enquêteur de la société Ipsos, muni d'une carte officielle, rendra visite aux personnes concernées, qui auront été prévenues par courrier.

+ www.enquete-logement2020.fr

RECENSEMENT : 8 % DES VILLEURBANNAIS CONCERNÉS

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 22 février 2020. Comme chaque année, une trentaine d'agents recenseurs sont recrutés par la Ville pour effectuer cette mission. L'institut national de la statistique et des études économiques, en charge de l'analyse des résultats, procède par tranches : en 2020, seuls 8 % des Villeurbannais seront concernés. Des agents recenseurs se rendront au domicile des personnes concernées, munis d'une carte officielle signée par le maire de Villeurbanne. En cas de doute, il est possible de joindre le service Accueil de la mairie au 04 78 03 67 67.

ZOOM

ROULER AU PAS, POUR MIEUX PARTAGER LA VOIRIE

Des travaux d'aménagement de voiries ont débuté en vue d'établir une « zone 30 Bellecombe-Charmettes », dans un quadrilatère incluant les rues Dedieu, Charmettes, Jean-Claude-Vivant, Alexandre-Boutin, à proximité du 6^e arrondissement de Lyon. Réalisés à la demande de la Ville, par la Métropole, les travaux, d'une durée de deux mois, consistent

à aménager les carrefours, à mettre en place des ralentisseurs et à créer des double-sens cyclables. Ces interventions visent un meilleur partage de la voirie entre automobilistes, cyclistes, utilisateurs de trottinettes et piétons. Cette première phase de travaux devrait être complétée, courant 2020, par des travaux similaires, côté Lyon. ■

PRÉCISION : Dans le sujet

concernant le compostage, paru dans le numéro de novembre de Viva, il était indiqué un composteur situé rue Léon-Chomel. En raison des travaux de la ZAC Gratte-Ciel centre-ville, celui-ci a dû déménager dans le jardin partagé situé à côté du 12, rue Jean-Bourgey.

Contact : composteur.gratte.ciel@gmail.com



COURS EMILE-ZOLA

Fin des travaux entre l'avenue Thiers et la rue Hippolyte-Kahn

L'aménagement de la 2^e tranche du cours Emile-Zola se termine. Comprise entre l'avenue Thiers et la rue Hippolyte-Kahn, elle se montrera sous son nouveau jour, fin décembre.

Trottoirs élargis, plantations d'arbres et de massifs, bandes cyclables, modernisation de l'éclairage, bancs et fauteuils, circulation sur deux voies... Le cours Emile-Zola poursuit sa mue avec une grande place faite à la végétation, un meilleur partage de l'espace, des déplacements sécurisés pour les vélos et davantage de confort, notamment pour les piétons. Commencée en octobre 2018, la deuxième tranche des travaux – un peu plus d'un kilomètre entre l'avenue Thiers et la rue Hippolyte-Kahn – se terminera à la fin de cette

année. Trois espaces emblématiques proches les uns des autres ont changé d'aspect, notamment grâce aux plantations de toutes sortes. Sur le parvis du Quartz, immeuble tout en verre, des bancs associés à des jardinières plantées d'espèces méditerranéennes (nécessitant un arrosage minimum) ont remplacé les anciens pots. L'esplanade Sakharov a complètement changé d'allure : une vaste aire de jeux entièrement en bois vient d'entrer en service pour les enfants de moins de 12 ans, un banc circulaire de 57 mètres a été installé et des plantes et

arbustes vont pousser au pied des tilleuls, taillés pour laisser passer la lumière. Juste en face, dans le square Pellet, l'aire de jeux pour les tout-petits avait été renouvelée au printemps et des plantations, arbres et vivaces, sont venues agrémenter le lieu. La prochaine tranche de travaux concernera la partie comprise entre l'esplanade de Cusset et le boulevard Laurent-Bonnevay. ■

Pour en savoir + :

permanence le vendredi de 8 h à 12 h
5 bis, cours de la République.



L'esplanade Sakharov. ▲



Le square ▶▶
Pellet



Le parvis de l'école ▲
Emile-Zola a été réaménagé.

[l'essentiel]



MONNAIE LOCALE

La gonette passe à la version numérique

On ne peut pas payer partout en gonettes, c'est sûr. Mais cette monnaie locale citoyenne s'utilise dans près de 300 commerces de l'agglomération, dont une trentaine à Villeurbanne. Et désormais, la gonette existe de manière dématérialisée.

La gonette est apparue en 2015, née à l'initiative d'un collectif citoyen lyonnais désireux de créer une monnaie locale et responsable. Quatre ans plus tard, 1 250 personnes l'utilisent dans l'agglomération dans près de 300 commerces qui l'acceptent et parmi eux, 70 sont comptoirs de change. « *Cela va de pair avec un mode de vie militant, soucieux des enjeux écologiques et sociaux* », fait remarquer Charlotte Bazire, responsable de la communication au sein de l'association la Gonette. Le principe est simple : il suffit d'adhérer et de changer des euros contre des gonettes. « *Les euros échangés entrent en circuit à la Nef, banque éthique, qui finance des projets culturels, sociaux et écologiques et les gonettes restent dans le bassin économique lyonnais. Elles alimentent*

une économie locale, responsable et non spéculative... » La plupart des commerces adhérant à ce mode de paiement sont des acteurs engagés dans cette démarche, des épiceries, des restaurants comme le Biocal, Lell, Rita plage ou le Filanthrope à Villeurbanne ou plus inattendu : Location Immo Direct, agence immobilière, ou Néovista, spécialisé dans l'expertise comptable. Depuis fin novembre, la gonette est numérique. Les billets ne disparaissent pas mais il est possible de régler ses achats à partir d'une application sur son mobile ou son ordinateur. « *C'est pratique, facile à utiliser et entièrement sécurisé* », souligne Charlotte Bazire. ■

**Pour adhérer ou en savoir plus : www.lagonette.org
4, rue Imbert-Colomès - 69001 Lyon
Tél. : 09 51 57 91 33
Accueil du lundi au vendredi de 10 h à 18 h.**

ILS UTILISENT LA GONETTE

Charles de Lacombe
ingénieur
en informatique
au sein de
l'association Hespul

« J'utilise la gonette depuis le printemps 2016, suite à une présentation à l'Insa, où j'étais étudiant. J'étais au début d'une prise de conscience écologique et le double impact de cette monnaie m'a intéressé : j'ai été très séduit par l'idée de soutenir les acteurs engagés du territoire tout en permettant à mon argent d'être placé dans des banques éthiques. J'utilise la gonette principalement pour mes achats alimentaires quotidiens, en général à la Biocoop Biogone près de la place Wilson, mon quartier. Je m'en sers aussi très régulièrement à l'AlternatiBar (Lyon 1^{re}), au Biérستان (Gratte-Ciel) et plus ponctuellement au cinéma Le Zola. »



Etienne Chaulet
gérant du
bar-cantine
végétarienne
le Rita plage
68, cours Tolstoï

« Je m'intéresse depuis les débuts aux monnaies citoyennes, nombreuses

à avoir été créées en France. Dès l'ouverture du Rita plage, on a adhéré à l'association, on paye en gonettes et on ne peut pas nous payer en carte bleue mais en gonettes sans problème ! L'idée de créer un réseau économique alternatif qui permet de ne pas capitaliser et de développer un réseau d'échanges locaux correspond à ce que je souhaite comme modèle de société. La version numérique devrait inciter davantage de gens à adhérer au système ; ça sera bien plus simple et nous, par exemple, on pourra payer certains de nos fournisseurs de cette façon. »

EN BREF

LA POSTE CHANGE SES HORAIRES À GRANDCLÉMENT ET AU TOTEM

Dès le 2 décembre, de nouveaux horaires seront appliqués dans les bureaux de Poste de Grandclément et du Totem. Selon la Poste, « *ces modifications entrent dans le cadre de l'évolution des modes de consommation des citoyens avec, notamment, le développement de l'économie numérique* ».

A Grandclément, 55, place Jules-Grandclément, les nouveaux horaires seront les suivants :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures,
mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 heures,
samedi de 9 h à 12 heures.

Au Totem, 13 B, cours Tolstoï, les horaires seront organisés comme suit :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 heures et de 14 h 30 à 18 heures,
mercredi de 9 h à 12 heures,
samedi de 9 h à 12 heures.

PROJET URBAIN DES BUERS : RÉUNION PUBLIQUE LE 12 DÉCEMBRE

Les élus de la Ville et de la Métropole animeront une réunion publique sur l'aménagement de la rue du 8-mai-1945, de la rue de la Boube prolongée, de la place des Buers et son projet de jardin public. La réunion aura lieu jeudi 12 décembre à 18 h 30, dans le restaurant scolaire de l'école Jean-Moulin, 1, rue Alfred-Brinon. Elle s'inscrit dans la continuité de la concertation menée avec les habitants sur le réaménagement d'un quartier en pleine transformation.



Après Noël, on ne dépose pas son sapin n'importe où !

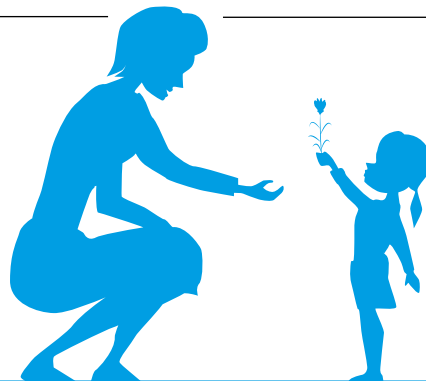
La collecte des sapins de Noël est reconduite cette année encore par la Métropole. Du 4 au 18 janvier, six lieux de collectes seront proposés à Villeurbanne pour éviter de trouver des sapins abandonnés sur les trottoirs. Outre qu'il s'agit d'une pratique illicite et peu écologique, cela représente un surcoût pour la collectivité : la collecte et le traitement d'un dépôt sauvage coûtent six fois plus cher qu'un dépôt en déchèterie. Les sapins collectés seront ensuite recyclés dans deux centres de compostage. En 2018, 252 tonnes de sapins de Noël naturels avaient ainsi été collectées. Ils peuvent avoir leur socle en bois et être emballés dans un sac recyclable (Handicap International, Ok Compost, sacs bruns clairs en amidon de maïs). Les sapins en plastique, les sapins naturels floqués colorés, les guirlandes et autres décorations, les pots en plastique ou en terre ne sont pas acceptés. ■

➕ La liste des points de collecte sera disponible courant décembre sur le site de la Métropole : www.grandlyon.com/services/points-de-collecte-sapins.html

DES ACTIVITÉS GRATUITES POUR FILLES ET GARÇONS

Depuis 20 ans, l'association Sport dans la Ville s'engage dans l'insertion par le sport, en proposant des activités au cœur des quartiers. Ses actions, menées en direction d'enfants et d'adolescents, participent activement à l'insertion sociale et professionnelle, en accompagnant par différents dispositifs, les enfants et les jeunes de 6 à 25 ans. A Villeurbanne, l'association propose des séances de sport gratuites et hebdomadaires pour les 6-16 ans, filles et garçons. Au programme : basket-ball, tennis et boxe. Les séances de basket se déroulent sur le terrain situé 51, rue du Canal, les mercredis après-midi (pour les 6-8 et les 9-10 ans) et samedis matin (pour les 11-13 et les 14-16 ans). Des séances, destinées aux filles à partir de 8 ans, ont lieu le samedi à 13 heures, sur les cours du Rhône Sportif, 18, rue Tranquille. Des cours de boxe sont également proposés aux filles, à partir de 14 ans, dans les locaux de la Team Ezbiri, 4, rue de la Ligne-de-l'Est, le samedi à 13 h 30. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

➕ Sport dans la Ville –
tél. 04 37 50 24 10
site : <https://sportdanslaville.com/>



1 000 jours

qui comptent, de la conception aux deux ans de l'enfant

Développement de l'enfant : beaucoup de choses se jouent avant 2 ans

Plusieurs professionnels travaillant dans le secteur de la petite enfance ont participé à une conférence, qui sera suivie d'une journée d'approfondissement au Médipôle, dans le cadre du programme « 1000 jours qui comptent, de la conception aux deux ans de l'enfant », proposé par la Mutualité française. Le thème : la santé environnementale ou comment protéger au mieux femmes enceintes et tout-petits des polluants présents dans l'air intérieur, les produits d'hygiène ou l'alimentation. L'un des objectifs de ces conférences est d'outiller les professionnels pour qu'ils puissent informer au mieux les parents des bons gestes à adopter.

TRAVAUX

LA CARTE DU SPORT, À SAINT-JEAN

Ils étaient attendus : les travaux débutent à Saint-Jean, place des Enfants-du-Monde, pour la réalisation d'un nouveau terrain de sport dont la mise en service est prévue au début du printemps 2020. Gazon synthétique, éclairage, filets pare-balls : le terrain permettra la pratique du foot. « Le projet, d'un coût de 250 000 euros, est financé par la Région, la Métropole et la ville de Villeurbanne, à hauteur de 25 000 euros chacune, et par Est Métropole Habitat à hauteur de 170 000 euros », souligne Régis Morizet, responsable du pôle expertise de EMH. Cette aire de foot sera complétée par une aire de fitness, de 90 m², dotée de différents agrès. Le terrain de basket, quant à lui, a été entièrement remis à neuf, pour un budget de 30 000 euros.



ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

Interdictions de circuler mises en place le 1^{er} janvier

Afin de réduire la pollution atmosphérique, la Métropole a décidé de mettre en place une zone à faibles émissions (ZFE). Outre Lyon et Caluire, toute la partie de Villeurbanne située à l'intérieur du périphérique est concernée.

En 2018, le gouvernement a incité les collectivités à s'engager pour l'amélioration de la qualité de l'air. Il s'agit là d'un enjeu majeur de santé publique puisque près de 48 000 décès prématurés sont causés chaque année en France par la pollution atmosphérique. Dans le cadre de la loi Mobilités, l'un des principaux objectifs concerne la limitation des déplacements de personnes et de marchandises, en favorisant des modes de déplacement plus propres.

Les Zones à Faibles Emissions (ZFE) ont fait

preuve de leur efficacité chez nos voisins européens pour repenser progressivement la mobilité des territoires et améliorer significativement la qualité de l'air. Concrètement, cela consiste à instaurer une interdiction d'accès pour certaines catégories de véhicules polluants, qui ne répondent pas à certaines normes d'émissions et ont donc un impact nocif sur la santé des habitants du territoire. Une année pédagogique a été décidée pour les communes concernées de la Métropole de Lyon.

Elle a débuté le 1^{er} janvier 2019 et a permis d'informer et de conseiller les entreprises sur le sujet. A partir du 1^{er} janvier 2020, l'interdiction de circulation devient concrète : les poids lourds et véhicules utilitaires légers destinés au transport de marchandises ne pourront plus accéder, circuler et stationner dans la ZFE de la Métropole si leur vignette Crit'Air est de catégorie 4, 5 ou s'ils sont « non classés ». Les véhicules en infraction seront passibles d'amendes : 68 euros pour les utilitaires légers, 135 euros pour les poids lourds.

La ZFE de la Métropole comprend la totalité des arrondissements de Lyon, l'ensemble de Caluire-et-Cuire, les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent-Bonnevay. ■

ZOOM

LE PARKING LAKANAL RESTERA FERMÉ JUSQU'AU 31 JANVIER

Lancée au début de l'été, l'expérimentation de la fermeture du parking Lakanal – sollicitée par les riverains qui se plaignaient de rassemblements tapageurs et de trafics – va se poursuivre jusqu'au 31 janvier 2020. La Ville et la Métropole ont déjà apporté des modifications au dispositif : les plots en béton ont été retirés car ils servaient d'assises, des arbustes en pots ont été posés à la place afin d'agréer l'espace, sans risquer que leurs usages soient détournés. La police municipale fait des passages réguliers, notamment aux heures de sortie de l'école. En parallèle, la Ville a mis en place un dispositif de vidéosurveillance rue Mozart. Les services municipaux et métropolitains, ainsi que les professionnels du secteur, une régie et un référent du conseil de quartier ont fait un premier bilan fin septembre. Le fonctionnement du parking, ainsi fermé, a été analysé et les plaintes relayées par les habitants et les usagers du secteur ont été présentées. Aucune demande de réouverture du parking n'a été formulée. Suite à cette réunion, la Ville et la Métropole engagent conjointement un travail sur des aménagements paysagers plus durables pour occuper l'espace. ■



[en vue]

Être un bon usager de la route, ça s'apprend !

Les nouvelles mobilités urbaines sont bonnes pour l'environnement mais parfois sources de conflits dans l'espace public.

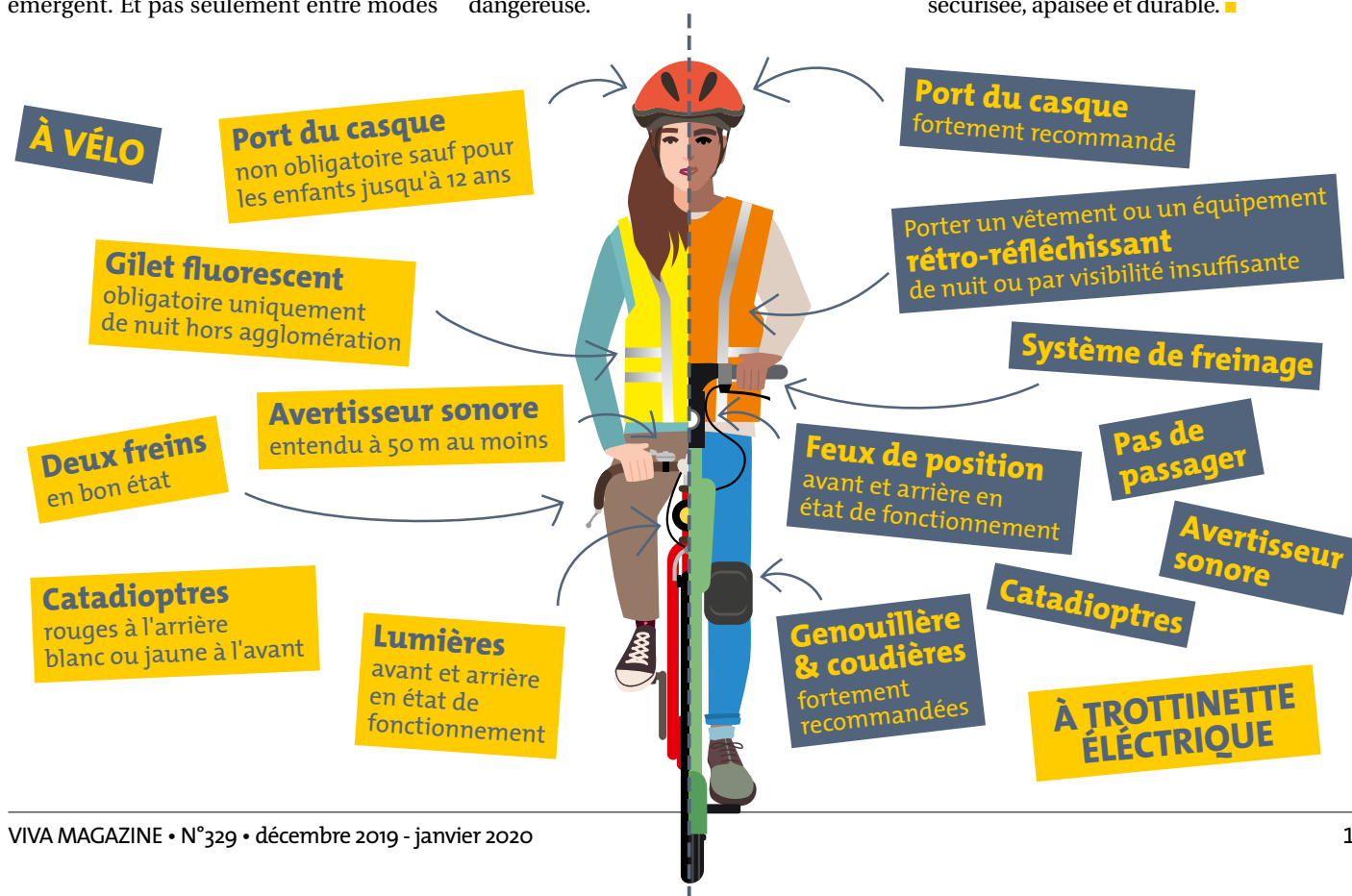
C'est particulièrement manifeste avec le développement des trottinettes en libre-service. Depuis le décret du 25 octobre, leur usage est enfin inscrit au code de la route. Et vous, connaissez-vous vos droits et devoirs ?

Le partage de la route en toute sérénité ? C'est possible ! À condition que chacun de ses usagers respecte les règles élémentaires de cohabitation et, en premier lieu, celles du code de la route. En quelques années, les chaussées et trottoirs de la Métropole, en particulier son centre Lyon-Villeurbanne, ont vu fleurir une nouvelle catégorie d'usagers, celle des « modes actifs » : les piétons ont ainsi été rejoints par les cyclistes et, depuis peu, par les adeptes de la trottinette, personnelle ou en *free floating*. Pas de quoi cependant supplanter les véhicules motorisés, qui restent majoritaires dans l'espace public. Dans ce contexte, des conflits d'usage émergent. Et pas seulement entre modes

doux et véhicules motorisés, lesquels restent les premiers impliqués dans les accidents (*lire p.14*). L'arrivée des trottinettes en libre-service a suscité un tel agacement parmi les piétons que le maire de Villeurbanne a pris un arrêté pour interdire leur stationnement sur les trottoirs de la ville, qui a pris effet le 1^{er} novembre. Par ailleurs, un décret publié le 25 octobre au Journal Officiel, et qui entrera en vigueur dans son intégralité le 1^{er} juillet 2020, encadre l'usage des trottinettes électriques. Il édicte quelques règles (*lire p.15*) alors que se sont multipliés les accidents, plus ou moins graves, impliquant ces engins à deux roues qui circulent parfois de manière dangereuse.

Contraint de s'adapter aux nouvelles mobilités, le code de la route intègre depuis 2008 « le code de la rue » qui a permis la création des zones de rencontre, des aires piétonnes ou encore des zones 30. Ainsi à Villeurbanne, une nouvelle zone 30 (Dedieu-Charmettes) sera livrée fin 2019-début 2020. La punition des infractions évolue également : le décret du 18 septembre 2018 a porté de 4 à 6 le nombre de points retirés en cas de non-respect des règles de priorité de passage accordées aux piétons. Quelques années plus tôt, en 2015, l'amende pour stationnement sur une piste cyclable passait de 35€... à 135€.

Mais la réglementation ne peut pas tout : alors que le trafic vélo continue de progresser en moyenne de 15 % chaque année dans le périmètre Lyon-Villeurbanne et que l'usage des trottinettes électriques se développe à grande vitesse, il revient à chacun de créer les conditions d'une mobilité urbaine sécurisée, apaisée et durable. ■



ENGAGÉS

ACCIDENTS : PIÉTONS ET CYCLISTES EN PREMIÈRE LIGNE

Réglementer, c'est aussi protéger les usagers de l'espace public les plus fragiles. Les piétons et les cyclistes sont particulièrement vulnérables, notamment en ville, victimes d'accidents le plus souvent provoqués par les modes motorisés. A l'échelle de la Métropole, on note une augmentation sensible (+18 %) de l'accidentologie tous modes confondus entre 2014 et 2018 (on est passés de 1595 à 1880 accidents, de 1958 victimes à 2326). Alors qu'un tiers des déplacements (35 %) est fait à pied, les piétons sont impliqués dans 28 % des conflits (45 tués et 2392 blessés sur la période allant de 2014 à 2018). Cependant, ces derniers représentent 35 % des tués et 23 % des blessés. L'augmentation du nombre d'usagers d'un mode ne signifie pas pour autant une hausse proportionnelle des accidents. C'est le cas pour le trafic vélo : dans le centre Lyon-Villeurbanne, il a plus que triplé (+262 %) depuis 2005, mais les accidents impliquant un cycliste n'ont progressé « que » de 76 % depuis cette date.

A Villeurbanne, après une baisse de l'accidentologie depuis 2014, on observe une hausse tous modes confondus entre 2017 et 2018, particulièrement marquée pour les piétons (+66 %, 50 blessés en 2018). Sur la période 2014-2018, 84 % des accidents dans la commune ont impliqué au moins une voiture, 45 % au moins un piéton, 31 % au moins un deux-roues motorisé et 12 % au moins un vélo. Les usagers concernés sont jeunes : les 25-34 ans sont les plus nombreux, suivis des 45-59 ans. Enfin, le carrefour boulevard du 11-Novembre/boulevard de la Bataille-de-Stalingrad est le plus accidentogène pour les piétons. Pour les vélos, c'est l'intersection rues Antonin-Perrin/Petite-rue de-la-Rize/Valentin-Haüy qui, statistiquement, est la plus dangereuse.

Source : Direction de la voirie - Métropole de Lyon

✚ A pied, à vélo, en voiture... la nouvelle campagne de la ville de Villeurbanne rappelle que nous devons tous rester vigilants en ville.

**SACHA, 35 ANS,
A GRILLÉ LE FEU ROUGE.
LÉA, 19 ANS,
N'A PAS PU L'ÉVITER.**

**EN VILLE,
TOUS FRAGILES !**

137 piétons et cyclistes blessés et 7 tués dans le Grand Lyon en 2018.
A pied, à vélo, à trottinette, en deux-roues ou en voiture.
SOYONS VIGILANTS.

villeurbanne



4 QUESTIONS À ...

D^r Victor Guérand,
médecin urgentiste au Mèdipôle de Villeurbanne

Constatez-vous un accroissement des accidents de trottinettes ?

D^r Victor Guérand : Il est clair que le nombre d'accidents de trottinettes a considérablement augmenté, même s'il faut noter que c'est un phénomène très nouveau : on est passé de zéro accident à quelque chose de très fréquent, voire quotidien pour notre service des urgences. Cela va du simple bobo au cas beaucoup plus grave qui nécessite une opération sur le champ. Et encore, nous n'accueillons pas de personnes de moins de 15 ans.

Quels types de blessures soignez-vous ?

D^r V.G. : Les fractures du poignet, du genou, de la jambe et les entorses de cheville sont le plus fréquemment constatées. Les traumatismes crâniens également, car trop d'utilisateurs de trottinettes ne portent pas de casque. L'été, nous soignons des brûlures parfois graves car les gens roulent en t-shirt et jambes nues, et lorsqu'ils chutent sur le bitume, ça fait très mal... A 20km/h, les blessures peuvent être graves : nous avons dû opérer en urgence un patient qui souffrait d'une fracture de la rate, il s'était pris le guidon de l'engin en chutant.

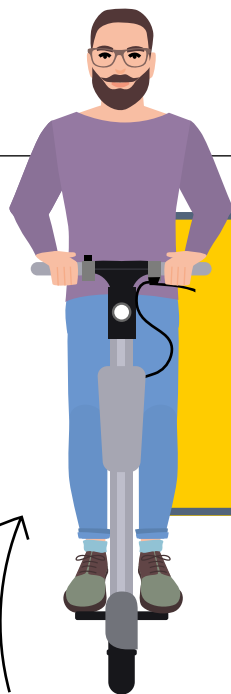
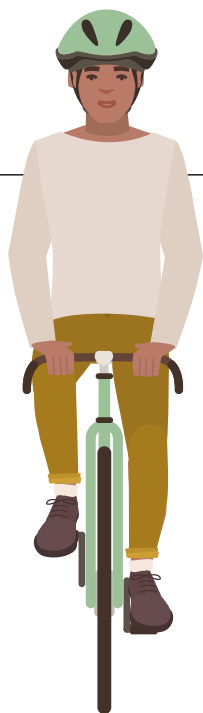
“ A 20km/h, les blessures peuvent être graves ”

Quels sont les profils des patients ?

D^r V.G. : Essentiellement des adolescents et de jeunes adultes, de 15 à 35-45 ans. C'est à peu près le même profil pour les cyclistes qui “atterrissent” chez nous. Pour les plus jeunes, qu'ils soient à vélo ou en trottinette, le problème est qu'ils roulent souvent en état d'ébriété en rentrant de soirée, et sans porter de casque. Du coup, ils se font mal... C'est beaucoup plus marginal, mais nous avons soigné quelques personnes âgées qui ont été renversées par des trottinettes : elles sont bousculées, chutent, et se fracturent le poignet.

Quelles recommandations faites-vous pour rouler en toute sécurité ?

D^r V.G. : Il est essentiel de bien se protéger, comme à vélo ou scooter : en portant un casque, bien sûr, mais aussi des vêtements couvrants, voire une paire de gants et un blouson de moto. Après, il faut respecter le code de la route, les règles élémentaires du partage de la route et ne pas circuler en état d'ébriété. ■



CODE DE LA ROUTE

Oui, on verbalise aussi les piétons !

Une cohabitation réussie dans l'espace public passe par une bonne information des droits et devoirs de chacun. Pour cela, le code de la route fait force de loi. Le point sur quelques règles élémentaires... et les risques encourus en cas de non-respect.

LE CYCLISTE

Avant de se lancer sur la route, le cycliste doit s'assurer d'être bien équipé. Les équipements obligatoires sont : **feux de position avant et arrière, système de freinage, réflecteurs de roue (catadioptrés) et avertisseur sonore.** En agglomération, le port d'un **gilet rétro réfléchissant** est obligatoire lorsque la visibilité est insuffisante. Contrairement au cas des scooters et des motos, **le casque à vélo n'est pas obligatoire pour les adultes.** Cette obligation existe pour les enfants de moins de 12 ans. En cas d'infraction, l'amende de 135€ s'applique à l'adulte qui transporte ou accompagne l'enfant.

SES OBLIGATIONS/INTERDICTIONS :

Il doit **emprunter les pistes cyclables.** Le fait de rouler à vélo sur le trottoir expose à une amende de 135€. Seuls les enfants de moins de 8 ans ont le droit d'utiliser le trottoir. Les cyclistes ne peuvent pas **griller un feu rouge**, sauf signalisation contraire. L'amende est la même que pour les automobilistes : 135€. Rouler à vélo **en état d'ivresse** est verbalisable : jusqu'à 750 € si le taux d'alcoolémie est compris entre 0,5 et 0,8 gramme par litre de sang. A partir de 0,8 gramme, il s'agit d'un délit. L'affaire est jugée par le tribunal correctionnel. Le permis de conduire peut être suspendu. Il est interdit de **téléphoner** à vélo ou de **rouler avec des écouteurs.** Amende : de 35 à 90 €.

L'USAGER DE LA TROTINETTE ELECTRIQUE

Le décret du 24 octobre 2019 interdit :

- **la circulation sur les trottoirs.** Elle doit se faire sur les pistes cyclables lorsqu'elles existent. Amende encourue : 135€
 - l'usage de l'engin par **des personnes de moins de 12 ans**, et le fait de **monter à plusieurs dessus.** PV : 35 €
 - le port d'un **casque audio**
 - l'utilisation **d'engins débridés** : ils ne doivent pas pouvoir dépasser les 25 km/h. Amende de 1 500 à 3 000 €, s'il y a récidive.
- Comme les vélos, les trottinettes devront être équipées de **feux de position avant et arrière, d'un système de freinage et d'un avertisseur sonore.**

ROLLERS, SKATE, GYROPODE...

Les utilisateurs de trottinette, rollers, skateboard, monocycle ou gyropode ainsi que les cyclistes qui tiennent leur vélo à la main sont assimilés à des piétons. Ils doivent donc circuler sur les trottoirs, et ce, à une **vitesse inférieure à 6 km/h.**

LE PIETON

Son extrême vulnérabilité le rend quasi « intouchable ». Ses fautes sont rarement verbalisées... d'un PV de 4 à 7€ ! Il lui est interdit :

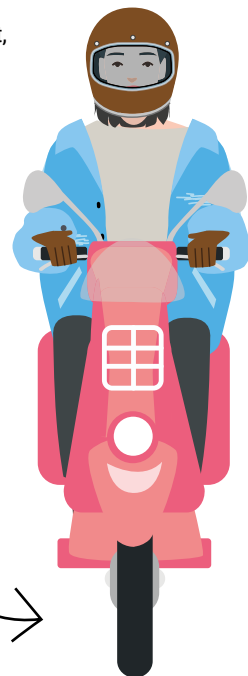
- de **traverser la route en dehors des clous** quand il y a un passage protégé à moins de 50 mètres. Le piéton est aussi tenu de traverser la chaussée perpendiculairement à son axe et n'a pas le droit de franchir une intersection en diagonale.
- de **traverser au feu piéton rouge.** C'est verbalisable. En revanche, traverser en regardant son téléphone n'est pas sanctionnable.
- **d'emprunter les pistes cyclables.**



LE MOTARD ET LE SCOOTERISTE

Les équipements obligatoires sont :

- le **casque homologué.** A défaut, amende de 135€ et retrait de 3 points
- depuis novembre 2016, les **gants homologués.** Leur non-port est sanctionné d'une amende de 68€ et du retrait d'un point.
- le **gilet jaune**, à disposition. Sinon, 11€ d'amende.
- Ne pas circuler sur les **pistes cyclables**



L'AUTOMOBILISTE

A Villeurbanne, les automobilistes sont impliqués dans 84,1 % des accidents de la route. Leur attention doit être de tous les instants et ils doivent respecter – outre le Code de la route – tous les autres usagers, plus fragiles qu'eux. Ils doivent être particulièrement attentifs à leur vitesse, à ne pas stationner sur les trottoirs, les pistes cyclables, les aires de livraison ou en double-file.

Le 1^{er} janvier, Jean Bellorini succédera à Christian Schiaretti à la direction du Théâtre national populaire. Ensemble, ils célébreront, à l'automne, le centenaire de ce lieu majeur de la décentralisation culturelle française. Bilans et perspectives par l'ancien et le nouveau directeur.

En 2002, Christian Schiaretti prenait les rênes de l'un des plus importants centres nationaux dramatiques de l'Hexagone : le TNP de Villeurbanne. Il remplaçait Roger Planchon, en place depuis les années 1950, quand le lieu s'appelait encore Théâtre de la Cité. Au cours de ses années de direction,

Christian Schiaretti aura mené à bien la rénovation de ce TNP rouvert le 11 novembre 2011, qui comporte désormais six espaces en capacité d'accueillir du public et dont la grande salle de 665 fauteuils se nomme... Roger-Planchon. Il aura aussi porté les grands auteurs (Eschyle, Hugo, Shakespeare, Claudel...) mais aussi les

très contemporains (Michel Vinaver, Aimé Césaire...) au frontispice de ce théâtre et affirmé la place de la poésie et de la langue (grâce notamment au festival Les Langagières). Jean Bellorini, 38 ans lui succède. Ce metteur en scène, scénographe, créateur lumière entend renforcer l'ouverture du TNP sur la ville et s'entourer d'artistes majeurs. Il présentera la nouvelle saison en juin, juste avant de créer Orfeo, dans la cour d'honneur du Palais des Papes du festival d'Avignon. ■

Changement d'ère au



© TNP/Michel Cavallera

Christian Schiaretti : « Ni centre dramatique national, ni théâtre national, le TNP est unique »

Vous avez été directeur durant 18 ans, comment définiriez-vous ce théâtre singulier qu'est le TNP ?

C.S. : Ce théâtre est singulier par sa dimension. Sa dimension architecturale qui en fait le plus beau théâtre de France. Sa dimension symbolique qui en fait le miroir de l'histoire du théâtre français. La dimension de ses directeurs qui, jamais, ne se sont soumis à l'ordre des modes ou des politiques appliquées. Enfin, les dimensions de l'ombre : celle de la qualité de son public qui en assure le respect et celle de son personnel qui en garantit l'exigence. Ni centre dramatique national, ni théâtre national, il est unique. C'est une histoire noble, farouche, et solitaire.

Quels ont été les temps forts que vous avez vécus ici ?

C.S. : Il n'y eut surtout pas de temps faibles, le TNP se vit en intensité à toute heure. La succession à Roger Planchon, l'adieu à Patrice Chéreau, les travaux de refondation, l'ouverture de 2011, l'affirmation de la troupe, les

journées longues comme des nuits des Langagières furent des temps forts. *Coriolan*, *Par-dessus bord*, *Philoctète*, la *Célestine*, *Une saison au Congo*, *L'Échange*, *Hippolyte*, des spectacles incontournables. Mais rien ne vaut, et c'est un temps fort de tous les soirs, la qualité exceptionnelle du public.

Vous êtes missionné par le ministère de la Culture pour mener à bien les célébrations des 100 ans du TNP.

Quels en seront les grands axes ?

C.S. : Les grands axes de l'anniversaire seront ce que nous en ferons, si l'on accepte ce que ce théâtre a fait ou fera de nous. Moment conclusif et augural affirmant des obligations de hauteur. Le respect de l'histoire, de Victor Hugo à nous aujourd'hui, la ville de Villeurbanne et son osmose avec ce bâtiment, la pensée qui préside à l'effort financier nous concernant, enfin l'esprit fêté dans l'énigme des mots de théâtre, de national et de populaire. Une pierre blanche festive.



Ruy Blas, mis en scène par Christian Schiaretti en 2011, après les travaux de rénovation du TNP.

Théâtre National Populaire

Jean Bellorini : « Je veux que transmission et création soient intimement mêlées »

Pourquoi avez-vous choisi de briguer la direction du TNP ?

J.B. : Parce que fort de mes intentions et d'une forme de réalité, j'avais déjà le sentiment de faire un théâtre national populaire à Saint-Denis, au théâtre Gérard-Philipe que je dirigeais jusqu'alors. Le grand axe que je veux donner à ma mission au TNP est que transmission et création soient intimement mêlées. Je n'aime pas le terme d'éducation populaire, pour moi il s'agit plutôt d'une participation à notre société: avoir un pied dans la bulle artistique et un dans le monde réel.

Comment vont se dérouler ces actions de transmission ?

J.B. : Je revendique « l'école de la pratique », je souhaite que les spectateurs soient acteurs au sens propre : faire des créations avec des gens qui aiment le théâtre, des « amateurs », dans le sens le plus haut du terme. Ce ne sont pas seulement des ateliers mais des résidences longues d'artistes qui font leurs créations propres et d'autres aussi avec des amateurs qui peuvent

répéter, se produire sur le grand plateau du théâtre. Il faut les mettre au centre de ce qu'est la fonction même d'un théâtre public. Évidemment que des esthétiques et formes artistiques le permettent plus que d'autres. C'est le cas de la danse par exemple, c'est pourquoi je vais continuer au TNP à travailler avec le chorégraphe Thierry Thieû Niang. J'aime cet endroit d'imprégnation d'un territoire par des artistes qui échangent et partagent. On ne va pas enseigner quoi que ce soit, on ne va pas donner la bonne parole mais l'art a besoin de la réalité autant que la réalité a besoin de l'art.

Quels artistes vous entoureront ?

J.B. : Deux artistes seront associés durant les quatre ans du mandat qui m'est confié : le metteur en scène Joël Pommerat et l'auteure, comédienne, metteuse en scène Thiphaine Raffier. Et puis il y a un « collectif artistique » avec Sonia Wieder-Atherton (musicienne), André Markowicz (traducteur), Thierry Thieû Niang (chorégraphe) et Margaux Eskenazi et Lilo Baur (metteurs en scène).



© Jean-Baptiste Millot

Rosa-Parks : ce groupe scolaire qui fera école

Premier équipement public à ouvrir ses portes dans la ZAC Gratte-Ciel centre-ville, le groupe scolaire Rosa-Parks prendra vie le 6 janvier 2020, date à laquelle 230 écoliers y feront leur rentrée.

L'équipement, d'une capacité de 8 classes en maternelle et 12 classes en élémentaire, est également doté d'un restaurant scolaire de 200 places.

Il se distingue par son architecture « à la fois douce et contemporaine, avec un fonctionnement rigoureux, des espaces intérieurs de qualité et des espaces partagés généreux et lumineux », selon le vœu des architectes de l'atelier Brenac et Gonzalez, désignés par la Ville et par la Serl, pour concevoir et construire le groupe scolaire.

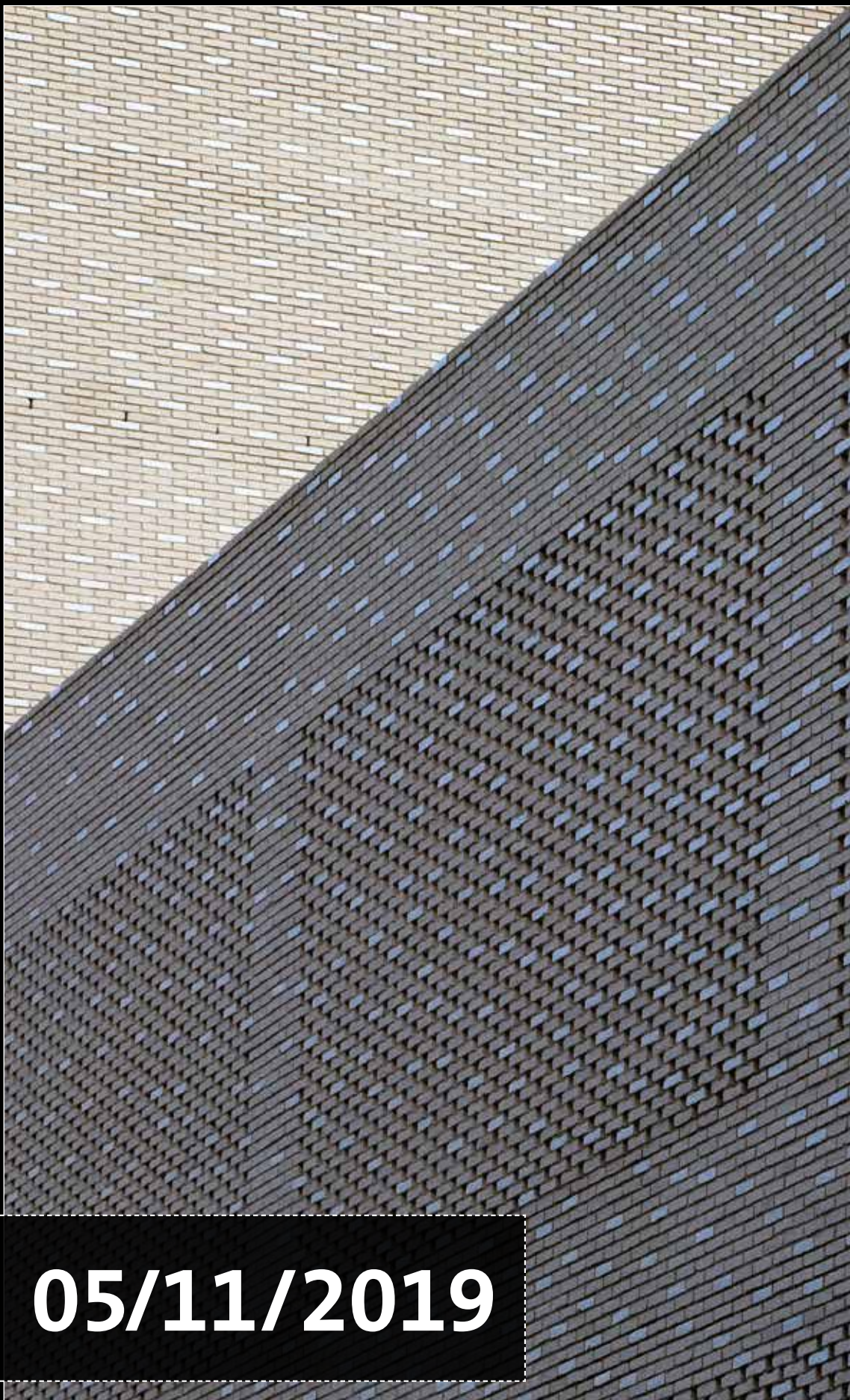
Dans cette réalisation contemporaine, l'attention se porte sur les cours suspendues dotées de pergolas, closes par des murs moucharabiehs en brique (notre photo)...

Un matériau sans artifices, et pourtant incontournable, comme une œillade aux Gratte-Ciel de Morice Leroux.

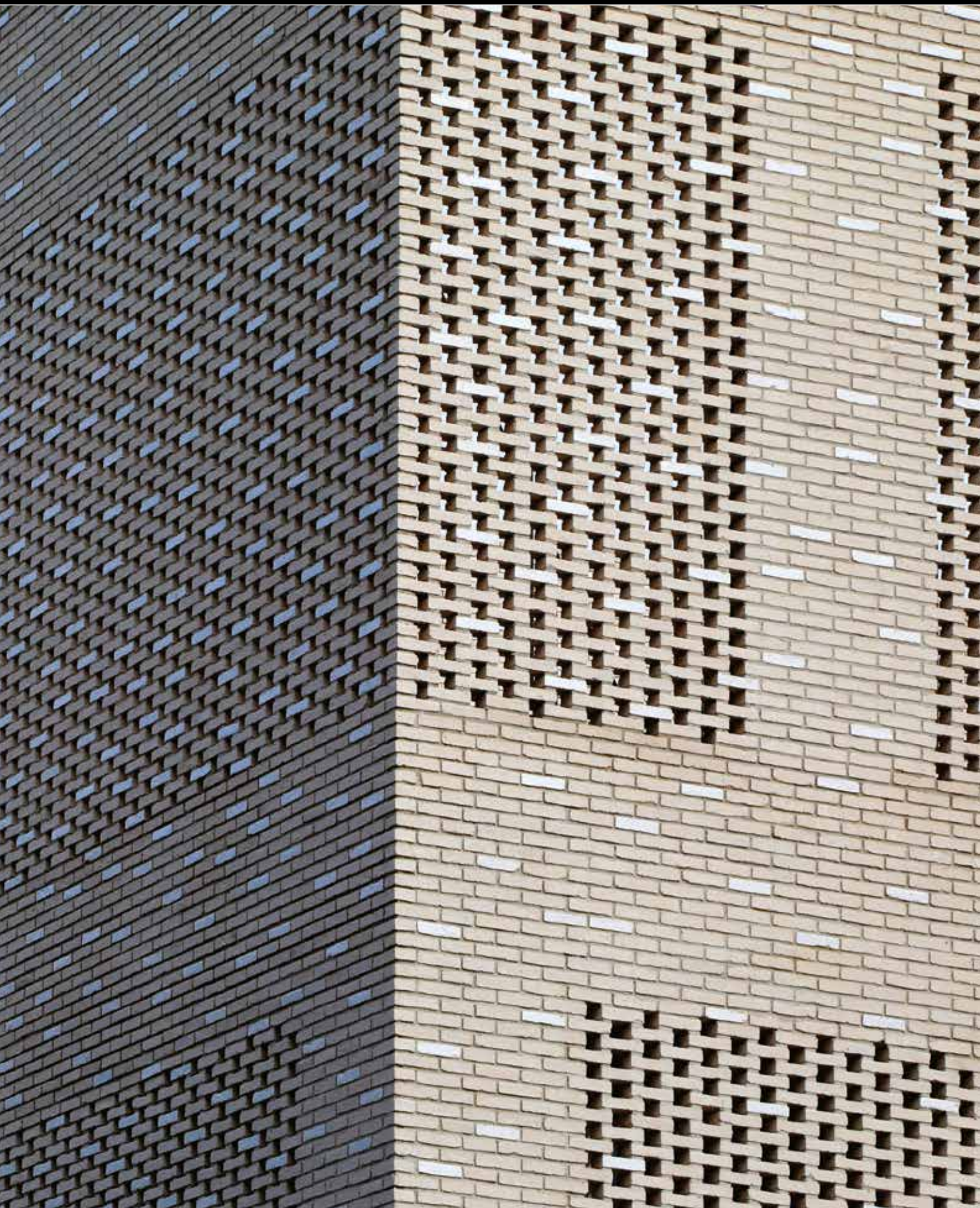
On retrouve ces briques dans une version spectaculaire, visible depuis les rues Léon-Chomel et Francis-de-Pressensé.

Situé à deux pas des Gratte-Ciel historiques et à l'entrée de Gratte-Ciel centre-ville,

le groupe scolaire marque par son ouverture une étape essentielle dans le projet de renforcement du centre-ville. ■



05/11/2019





Mathilde Keil

« Pour rien au monde, je ne voudrais aller ailleurs ! »

Mathilde Keil a ouvert la librairie Lettres à croquer en 2009, cours Emile-Zola. Dix ans plus tard, la réussite est totale. Qui a dit que les gens ne lisaient pas ?

Dix ans, deux enfants et trois salariés plus tard, Mathilde Keil, créatrice de la librairie Lettres à croquer, ouverte en 2009, est une femme épanouie et enthousiaste. Bien dans sa vie, bien dans son quartier et bien dans son métier. Il y a dix ans, Mathilde faisait le choix d'ouvrir sa librairie et de s'installer au 104, cours Emile-Zola, à deux pas de la station de métro République. « En dix ans, mon

“ Lettres à croquer doit aussi être un lieu de vie où les gens se rencontrent. ”

chiffre d'affaires a doublé. On manque un peu de place mais pour rien au monde je ne voudrais aller ailleurs ! » Depuis la rentrée, une nouvelle signalétique, vert

anglais et lettres dorées, s'affiche sur la façade. Des meubles créés sur-mesure ont permis de gagner de l'espace, de la clarté et donnent envie de flâner entre les rayons

bien fournis de cette librairie généraliste, où romans, BD, ouvrages de sciences humaines, livres de cuisine, littérature jeunesse couvrent les murs presque jusqu'au plafond... Les choix ont conquis une clientèle de fidèles, majoritairement habitants du quartier. « Je voudrais que les gens se sentent bien en poussant la porte et j'espère que c'est le cas. Et depuis la mise en valeur du cours Emile-Zola, il y a encore plus de passage ». Entre le choix des livres, les achats, la gestion, les conseils aux clients, la jeune femme trouve encore le temps d'organiser des

rencontres avec des écrivains, deux ou trois fois par semaine, « parce que Lettres à croquer doit aussi être un lieu de vie où les gens se rencontrent ». A bientôt 40 ans, Mathilde Keil ne se verrait pas vivre ni travailler ailleurs. « Je suis Villeurbannaise à 100 % ! Je suis allée à l'école Emile-Zola – où mes enfants sont scolarisés –, au collège Mauvert et au lycée Brossolette. Je crois à fond dans la ville ! ».

**✚ Librairie Lettres à croquer
104, cours Emile-Zola
tél. : 09 63 68 15 52.**

ET AUSSI ...

Il y a tout juste dix ans, une autre librairie ouvrait ses portes à Villeurbanne : Expérience bis, 42, rue Michel-Servet, a conquis son public, amateur de bandes dessinées, comics et autres mangas, spécialité du magasin où les conseils sont toujours avisés. Un peu plus loin, au 33 de l'avenue Henri-Barbusse, Fantasio consacre son premier étage aux livres, littérature, jeunesse, manuels scolaires, livres de voyages... Le choix est vaste.



VÉLO



Unis Bike : l'atelier vélo à connaître

Unis vers l'emploi, structure spécialisée dans l'insertion professionnelle, ajoute une corde à son arc avec Unis Bike qui ouvre en décembre. Une adresse à connaître, pour tout cycliste.

À quelques pas des Gratte-Ciel, 17, rue Jean-Bourgey, quatre salariés en insertion et prochainement huit, sont entourés de vélos... Des bricolés, des fringants, des anciens, des récents, des incomplets, des petits... L'objectif de l'équipe est de leur donner une nouvelle vie. Les réparer, les remettre en selle, pour les revendre au grand public. Le projet a longuement été mûri par l'association Unis vers l'emploi et par Martin Cascaro, chargé de développement, qui a veillé à la mise en place, étape par étape. « Nous pensons récupérer près de 700 vélos par an, issus des déchèteries de l'agglomération ou de structures partenaires comme la Fondation AJD, qui lutte contre le décrochage scolaire. Après réparations, plus de 400 seront vendus », explique ce chargé de développement, qui croit à l'essor continu du vélo en ville. Pour mener à bien une telle activité, les locaux comptent quelque 300 mètres carrés. Ils ont nécessité 30 000 euros de travaux. « Rémunérés au Smic, les salariés en insertion sont ici pour une durée de six mois à deux ans. Le vélo est une activité support pour se remobiliser. L'objectif est de se rediriger vers une formation ou une activité professionnelle durable », ajoute Martin Cascaro. Pour Kevin Delmer, encadrant technique, « l'atelier sera ouvert aux cyclistes qui cherchent un vélo classique ou un modèle spécifique : avec double porte-bagage, ou avec caisson fermé ! Nous avons les outils, les pièces et le personnel pour répondre aux besoins et envies ».

+ Unis Bike est ouvert du mardi au vendredi : 9 à 18 heures
17, rue Jean-Bourgey.
unisbike@unis-vers-emploi.com
www.unis-vers-emploi.com

SOCIÉTÉ

Vivre son deuil : une association pour vous soutenir

Un premier café-deuil a été organisé le 24 octobre à Villeurbanne par l'association Vivre son deuil. Une quinzaine de personnes ont témoigné des difficultés sociales de parler de la mort d'un proche.

Nous sommes tous un jour ou l'autre confrontés à la mort d'un proche. Mais notre société met à distance ce sujet et il est parfois difficile de trouver du soutien et de vivre son deuil. Les personnes endeuillées sont renvoyées à leur solitude avec l'injonction d'aller mieux et vite. Consciente du besoin d'échanger de nombreux Villeurbannais, l'association Vivre son deuil a organisé un premier café-deuil, le 24 octobre dernier, dans une brasserie des Charpennes. « Nous voulions un endroit public, car notre démarche répond à un besoin de sociabilisation du deuil, mais en même temps intime, pour que les gens n'aient pas peur de s'exprimer », raconte Christian Dubois, bénévole de l'association. La quinzaine de participants a beaucoup insisté sur la difficulté de dire son deuil – et donc de le vivre – dans une société qui tient la mort à distance. Avec pudeur, ils ont osé exposer leur cas personnel, mais se sont surtout étendus sur la solitude face à ce drame : « Notre société a perdu sa capacité à porter collectivement le deuil. La peine, le chagrin des autres font peur, même à l'entourage. Même des amis peuvent éviter une personne endeuillée, fuyant cette proximité avec la mort, qui devient trop concrète », poursuit Christian Dubois. Les témoignages disent tous la difficulté de tourner la page quand on ne peut pas parler de la disparition d'un être cher.

A la fin de la réunion, les participants ont continué à discuter sur le trottoir. Comme pour ne pas avoir à refermer cet espace de parole et de compréhension salvateur. Le succès de cette première devrait amener l'association à organiser d'autres cafés-deuil à Villeurbanne. ■

+ Vivre son deuil - tél. 04 78 60 05 65
mail : vsdra@orange.fr
site : www.i-lyon.comm/assos-153.html



©Marianne Pollastro

Par Alain Belmont, historien

Dolomieu, paradis des vacances

Pendant presque un siècle, la colonie de vacances de Dolomieu accueillit les enfants de Villeurbanne en quête du bon air de la campagne. Et du bonheur tout court.



© DR

Ler août 1933. « *Un joyeux bourdonnement de voix fraîches emplit la gare de Villeurbanne. C'est la colonie de vacances de l'Œuvre Villeurbannaise des Enfants à la Montagne [Ovem], qui part* ». Après les dernières embrassades de leurs parents, près de 120 garçons prennent d'assaut les wagons du chemin de fer de l'Est. Direction Dolomieu, un village du Nord-Isère proche de Morestel, où l'Ovem possède une ancienne usine de soierie reconvertie en havre de paix et de loisirs. Avec ses deux grands bâtiments couverts de toits dauphinois, sa maison de maître et ses 5000 m² de cours et de parc, la propriété a des allures de château de campagne. Lorsqu'elle l'a achetée, en 1920, l'Ovem s'est saignée

aux quatre veines. Il a fallu sortir d'un coup la somme de 80 000 francs, une fortune. Pourtant, l'Ovem n'avait même pas vingt ans d'existence. Fondée en novembre 1902 et très vite présidée par le docteur Lazare Goujon – le futur maire à l'origine des Gratte-Ciel, cette association avait été immédiatement encouragée par la municipalité, les grandes entreprises comme les Gillet ou la SALT, et une foule de gens comme vous et moi. Son but, il est vrai, faisait consensus : envoyer « *chaque année plusieurs centaines d'enfants, sortis des rangs les plus nécessiteux de la classe laborieuse, durant six semaines, faire provision d'air pur, de vigueur et de santé, loin de l'atmosphère viciée et souillée de notre ville* ». Les premières années, nos gones furent mis en pension chez des paysans des environs de La Tour-du-Pin. Puis, à force de dons, de quêtes, de subventions, de fêtes et de joutes sur les bords du canal de Jonage,

l'Ovem put s'offrir la propriété de Dolomieu. Villeurbanne devint ainsi l'une des premières villes de la région lyonnaise à disposer d'une colonie de vacances. Certes, Dolomieu n'était pas tout à fait à la montagne, mais l'occasion était trop belle, et la colonie à portée de la voie ferrée menant au quartier de Grandclément. En ce mois d'août 1933, La ribambelle de gosses arrive donc à destination et descend des wagons. Les moniteurs, des instituteurs villeurbannais recrutés pour l'occasion, ont un peu de mal à calmer leur excitation. La diversité des âges, de 6 à 14 ans, ne leur facilite pas le travail, surtout lorsque les enfants se trouvent pour la première fois de leur vie, séparés de leur famille et de leur cadre quotidien. Plus que deux kilomètres de marche à pied, dont la fameuse montée sous Rabataboeuf, et ils découvrent le cadre de leurs vacances, les yeux émerveillés. Au programme pour les petits, réveil à

REPÈRES

- **1876** : le pasteur Bion, un Suisse, invente les colonies de vacances
- **1883** : la ville de Paris envoie pour la première fois des enfants en colonies de vacances
- **1893** : fondation à Saint-Etienne de l'Œuvre des Enfants à la Montagne
- **1927** : Villeurbanne achète l'internat et la colonie de vacances de Poncin, pour les garçons
- **1928** : Villeurbanne achète le château de Chamagnieu, pour les filles
- **1955** : en France, un million d'enfants sont envoyés en colonies de vacances
- **1979** : l'OVEM fait donation de la colonie de Dolomieu à la Ville de Villeurbanne

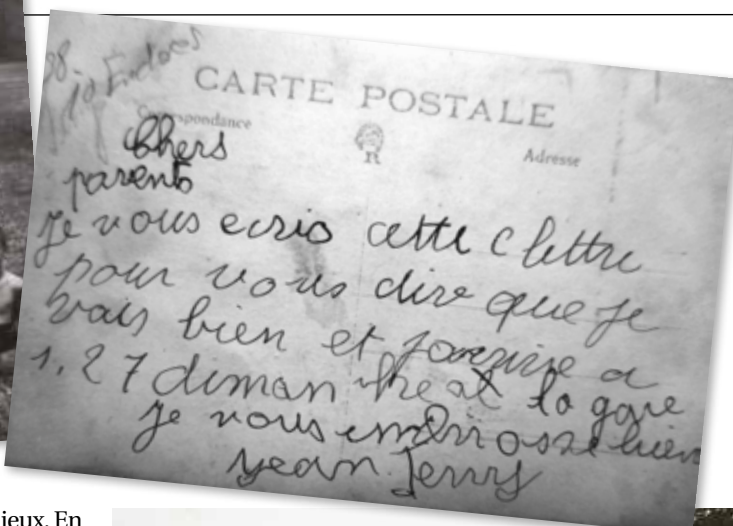
"La Vie Lyonnaise" 
– août 1922



© DR



Carte-postale de 1938 ▲



©DR



▲ vue des bâtiments donnant sur cour période 1953-1954

©Michel Bouchard



▲ Le tacot de Dolomieu

©DR

Réagissez et partagez :
viva.villeurbanne.fr/lhistoire

8 h, petit-déjeuner puis repos jusqu'à 11 h 30. Après le repas, une sieste obligatoire pendant deux heures, suivie de jeux, de gymnastique et de baignade dans un canal proche, avant le coucher en dortoir, vers 19 h 30. Les grands ont droit à un programme plus varié. Pour eux, les moniteurs répartissent les enfants en groupes, qui partent en promenade pendant toute la journée. A coups de 18 à 24 kilomètres à pied (!), ils se rendent jusqu'au bord du Rhône, ou bien à Saint-Chef, aux Avenières, ou encore visiter la

W C'était un plaisir de voir ces fruits et légumes, cueillis de la veille ou du matin même."

poterie de Vasselin, « où une démonstration du tour de potier met tout le monde en joie ». Tous les prétextes sont bons pour s'arrêter en chemin : « Les cueillettes de noisettes, de mûres, de champignons, les pêches aux écrevisses, aux goujons », raconte un instituteur facétieux, avec un clin d'œil en direction du maire. Lorsque la colonie accueille des fillettes, comme en 1931, les activités se muent en école de la parfaite maman, ainsi le veulent les temps. Pour les petites Villeurbannaises, point de longues randonnées, mais des heures de couture, de broderie de serviettes et de sacs de cuisine, avec quand même, en fin d'après-midi, une place pour des parties de croquet et la cueillette de fleurs... Lorsque vient l'heure du repas, les enfants se jettent littéralement sur leurs assiettes, affamés par la vie au grand air. L'un des buts de Dolomieu

est aussi de les nourrir au mieux. En fin de séjour, une visite médicale compare le poids et la taille de chacun, et affiche fièrement les résultats : « Les enfants ont pris en moyenne 850 grammes, 6 mm, et 4 cm de développement thoracique ». Lorsque sonne le moment du retour, vers la mi-septembre, les parents sont « enchantés de la bonne nourriture, de l'installation des enfants et surtout de leurs mines

réjouies et roses ». Même les journalistes venus en visite en conviennent, « les enfants aiment venir et

revenir à Dolomieu – on y est tellement bien – et les places se sont une fois de plus arrachées ». En 80 ans d'existence, la colonie a accueilli près de 10 000 petits Villeurbannais. Peut-être étiez-vous l'un d'eux ? Hélas, le domaine n'étant plus aux normes, la Ville est contrainte de le vendre en 2003. Ses beaux bâtiments ont depuis, été reconvertis en logements individuels. ■

Sources : Archives du Rhône, 4 M 528. Archives municipales (Le Rize) 3 C 67, 88 et 138, 1 D 272, 19 Fi 127-137, 360 W 10 à 14, 5 Z 1 et 30.

BACHAT-BOULLOUD

Ce drôle de nom a fait rire des générations d'écoliers. Derrière une expression franco-provençale désignant l'abreuvoir de Monsieur Bouloud, se cachait une merveille : des chalets de trois étages construits sur la station de ski de Chamrousse, à proximité de Grenoble. C'est en 1960 que des collectivités locales, dont les villes de Lyon et de Villeurbanne, se portent acquéreuses des « huit hameaux » groupant 38 chalets, destinés à accueillir des classes de neige et colonies de vacances - « une réalisation encore unique en France et même en Europe ». Cette fois, la montagne est bel et bien au rendez-vous, Bachat-Bouloud fleurant avec les 1700 m d'altitude. Et une vue ! Le Taillefer s'offre là, juste en face des balcons. Par milliers, les enfants villeurbannais s'y succèdent pendant 40 ans, en faisant classe le matin et en skiant l'après-midi sur les pistes de la station, un sport « jusqu'alors réservé aux riches ». Les premiers à inaugurer les lieux sont les élèves de Château-Gaillard et d'Edouard-Herriot, en novembre-décembre 1964. Comme à Dolomieu, cette aventure prend fin en 2003, le retrait de certaines villes du syndicat mixte de Bachat-Bouloud obligeant Villeurbanne à vendre ses chalets. ■

Pour une mobilisation nationale contre la précarité

Un étudiant s'est immolé par le feu devant le CROUS de Lyon, le 8 novembre dernier. Son geste désespéré doit nous interpeller collectivement quant à la précarité de nombreux étudiants mais aussi d'une part importante de nos concitoyens. La précarité augmente dans notre pays. Les politiques gouvernementales conduisent à fragiliser encore davantage certaines catégories de nos concitoyens, notamment les classes populaires, les jeunes, les demandeurs d'emploi.

Concernant les étudiants, au moins 20% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté selon une enquête de l'Insee. Beaucoup parmi eux, issus des milieux populaires, n'ont d'autres ressources que les bourses dont le nombre se réduit et sont obligés de travailler pour financer leurs études, leur logement, leur vie quotidienne. En s'appuyant sur des arguments biaisés, en laissant croire que la majorité de ceux qui en disposent pouvait s'en passer, le gouvernement a baissé les aides personnalisées au logement. Cette décision a touché de nombreux jeunes mais aussi leur famille.

Les demandeurs d'emploi ne sont pas non plus épargnés par les politiques gouvernementales. Là aussi, les nouvelles règles d'indemnisation, appliquées depuis le 1er novembre, ont des conséquences immédiates : réduction de la durée d'indemnisation, baisse du montant des allocations, conditions toujours plus strictes pour pouvoir bénéficier des allocations... Plus de 40 % des demandeurs d'emploi sont touchés.

Face à une politique qui met à mal l'équilibre social de notre pays, il faut rappeler que la précarité n'est pas une fatalité. La combattre est une question de volonté politique. Les solutions doivent à la hauteur des enjeux : un plan d'urgence contre la précarité étudiante, l'annulation des baisses d'allocation chômage, le développement de la formation des chômeurs et des salariés. Une mobilisation générale est indispensable pour s'attaquer à la précarité.

Groupe Socialistes et apparentés

Avec l'artistique pour bagage !

Des formes les plus classiques aux plus audacieuses, la culture et les arts nous aident à mieux respirer, à mieux nous comprendre, à nous émanciper au sens le plus exigeant

du mot. Pour les artistes comme pour nous-mêmes, l'Etat et les collectivités locales doivent jouer leurs rôles pour que dans ce domaine, si particulier et si peu pris au sérieux, chacun ait la plus belle des chances de devenir, selon son souhait, artiste professionnel ou simple amateur éclairé...

Depuis des décennies, la ville de Villeurbanne a œuvré dans ce sens pour favoriser l'accès à la culture et accueillir notamment l'art contemporain ; certains aiment à rappeler les expositions dans la mairie, les symposiums du temps d' "Octobre des arts", les acquisitions d'œuvres qui ont démarré sa "Collection". Quelques exemples de structures accueillant artistes et tous publics (et la liste n'est pas exhaustive!) : l'Urdla depuis 1978 invite les habitants à découvrir la lithographie d'art en organisant expositions, lectures conférences, stages ; l'Institut d'Art Contemporain ouvert aux groupes scolaires ; la Maison du Livre, de l'Image et du Son, avec son arthothèque dont le fonds d'œuvres circule chez l'habitant ; le Rize "source de mémoires" programme expositions et animations gratuites destinées à tout public ; l'Ecole Nationale de Musique d'Art dramatique et de Danse, ouverte prioritairement aux jeunes de la commune ; les Ateliers Frappaz qui invitent gratuitement aux spectacles de rue. Sans oublier tous les établissements socio-culturels investis par les habitants développant des projets participatifs.

Des lieux pour une offre populaire ! De mémoire de militants, l'action culturelle et artistique s'est toujours inscrite dans les programmes de notre parti. Alors, en ces temps, davantage tournés vers l'économie et la gestion, laissons toute sa place aux artistes professionnels et amateurs éclairés qui contribuent à apporter leurs visions sensibles dans une ville qui bouge.

Groupe Communistes et républicains

Le goût de la nuance

Dans le débat public, les positions nuancées ne sont pas audibles. Complexité rime avec fragilité. Quel que soit le sujet, il faut accuser. Quel que soit le procès, celui qui ne condamne pas ardemment est aussitôt suspect. La nuance même est coupable.

C'est l'âge des humeurs. Qui ne crie pas n'a rien à dire. Et l'affirmation péremptoire fait le tour du monde dix fois plus vite que l'argumentation rigoureuse. Chacun se rengorge du bon mot de celui qui pense

comme lui. Et malheur à qui voudrait apporter la contradiction. La caricature est la nouvelle grammaire politique.

Il n'est pas opportun d'être un modéré. On pourrait le comprendre. Lorsque surgissent dans l'actualité, de la manière la plus aigüe qui soit, l'expression de la souffrance individuelle ou collective et les conséquences de conditions d'existences précaires, la modération peut apparaître comme insupportable. L'époque est tragique et elle réclame des changements profonds. La pondération pourrait être le signe d'une naïveté : celle consistant à sous-estimer l'urgence et la gravité des enjeux.

Pour autant, quand succèdent aux indignations les contre-indignations, qui a le temps de regarder en face les racines des faits divers ? Qui peut sans cynisme, accepter l'émotion sans se résoudre à ne voir que l'émotion ?

L'enchaînement des colères mène paradoxalement à vider les événements de toute leur gravité. Il n'y a plus de place pour le débat politique car il n'y a plus de vision historique globale. Ne s'enchaînent plus que des épisodes lacunaires, traités trivialement et sans pudeur, et sans que ne puisse en être saisi de morale.

L'âge des idées semble révolu face à la parcellisation de la pensée et à l'étiollement de la vie publique. Ne s'expriment plus que les radicalités politiques. Implacablement, les oppositions se font de plus en plus brutales. Si le degré de civilisation d'une société se mesure à sa capacité de maintenir sa violence interne au niveau le plus bas possible, alors que dire de notre société.

Groupe Radical Génération Ecologie et Citoyens

Écologie et développement durable

Si ces deux termes sont souvent associés, ils correspondent à des analyses politiques assez différentes.

Un écologiste est, dans son sens premier, un scientifique spécialiste de l'écologie. C'est aussi plus fréquemment interprété comme un partisan de l'écologie politique. Le développement durable est une conception de la croissance économique dans une perspective pérenne. Ces deux concepts considèrent que la planète a des ressources limitées et que nous devons les préserver. Souvent l'écologie s'oppose à la croissance : « vers une société post-croissance » peut-on souvent lire dans les projets politiques. Or

notre train de vie et surtout notre qualité de vie dépendent fondamentalement de la croissance. Cette croissance est notamment indispensable si l'on veut améliorer la qualité de vie du plus grand nombre. Seul un développement durable fournira à l'essentiel de la population mondiale une qualité de vie au moins égale à ce que nous connaissons en France !

La santé est un élément clé de la qualité de vie. C'est aussi un point fort coûteux et tous les progrès en santé, notamment dans le traitement des maladies graves ont été obtenus avec de hautes technologies comme l'IRM. Pire si nous arrêtons notre croissance nous ne pourrions plus donner d'espoir aux patients souffrant des maladies orphelines (sans traitements efficaces) ou rares.

Nous avons donc besoin de développement économique pour améliorer la qualité de vie du plus grand nombre, mais ce développement doit être durable, pour préserver les futures générations. Dans le passé, cela n'a pas toujours été le cas, loin de là, mais les industries peuvent fort bien être non polluantes et surtout s'inscrire dans un recyclage intense des ressources naturelles. La science nous enseigne, qu'il faut de l'énergie pour tous les procédés de recyclage, mais une production d'énergie 100 % renouvelable est tout à fait possible grâce au soleil. Le développement durable est donc indispensable pour que les générations futures vivent aussi bien que nous.

Hervé Morel,
Groupe centriste UDI

L'égalité femme-homme, un combat du quotidien !

Dans une période où médiatiquement le sujet des rapports femme-homme est mis sur le devant de la scène, où les langues se délient et les femmes osent parler, il est nécessaire de se questionner sur l'action de la ville en matière d'égalité femme-homme et sur les pistes d'amélioration indispensables.

Pour réduire les inégalités qui perdurent entre les deux genres dans les différents domaines sociétaux, les leviers sont importants : le travail, les formations, les salaires, la vie associative, politique ou sportive, la présence symbolique dans l'espace public (un effort important a été fait pour donner des noms de femmes aux nouvelles rues ces dernières années)...

Les violences économiques, symboliques,

physiques ou verbales s'accroissent et c'est contre toutes qu'il faut lutter.

Les dernières enquêtes réalisées en 2017 attestent que si une majorité de personnes rejettent les opinions qui reflètent la supériorité d'un genre sur un autre, c'est dans le rôle dévolu aux femmes et aux hommes que les préjugés sont les plus vivaces. En cela, la lutte contre les préjugés, les stéréotypes est un axe primordial pour faire évoluer les mentalités et cela commence dès le plus jeune âge.

La Ville peut agir sur deux pistes : d'abord sur sa politique interne des ressources humaines. Les femmes ne doivent pas subir le temps partiel et doivent pouvoir accéder aux postes à responsabilités. Rappelons que depuis le 5 novembre, les femmes travaillent "bénévolement". Ensuite, sur les actions tournées vers l'extérieur, la ville doit soutenir financièrement, de manière plus importante les associations qui militent pour l'égalité femme-homme et rendre cet axe prioritaire dans les projets de ses partenaires.

L'égalité femme-homme doit être un axe structurant de la politique municipale de Villeurbanne. Une transition est à engager pour que changent les représentations et pour permettre de penser une égalité dans la différence car comme le disait Simone de Beauvoir : « *Ma revendication en tant que femme, c'est que ma différence soit prise en compte, que je ne sois pas contrainte de m'adapter au système masculin* ».

Olivier Glück,
Groupe Rassemblement citoyen EELV-FDG

A qui sait comprendre, peu de mots suffisent...

Nous allons connaître d'ici mars des surenchères extraordinaires de certains politiques, soudain réveillés, pour nous promettre et nous garantir, enfin, sécurité, paix sociale, harmonie des peuples et le bonheur de vivre ensemble. C'est l'habitude classique de nos adversaires mais je vous rassure bien vite, ça ne durera que le temps de la campagne électorale !

Plus grave et c'est le sujet principal : par électoralisme ou ignorance, bien des maires ont laissé s'installer une forme de communautarisme dans leurs communes. Certaines études très sérieuses retracent l'ingérence du Qatar en France dans plusieurs grandes villes, prônant un islam intégral qui accompagne l'individu musulman de la naissance au décès, correspondant à une sorte de zone grise locale que l'on peut nommer islam

politique.

Il est là le problème majeur (en attendant des listes communautaristes aux prochaines élections). Vous devez remercier ces collectivités dont l'aveuglement ou l'attitude parfois trouble ont laissé faire. Exemple : une association européenne de femmes musulmanes (proche des Frères musulmans) achète à Bagnolet un immeuble entier, mis en location et transformé en centre afin de leur prodiguer des conseils sur le couple dans une ambiance musulmane et religieuse.

Les maires, pas tous coupables, ne sont pas suffisamment au fait de ces financements qataris, très sophistiqués. Il n'y a pas aujourd'hui de coordination assez forte entre le maire et les services de l'Etat. Par exemple, ces valises illégales d'argent liquide ont transité entre la Suisse et Château-Chinon pour alimenter l'institut européen des sciences humaines. Au moins 140 projets religieux en Europe sont ainsi aidés par le Qatar. L'exemple italien est très intéressant. En 2017, les associations musulmanes ont signé avec le ministère de l'Intérieur et l'Etat une charte de respect des valeurs républicaines. Elles ont l'obligation de préciser quel imam officie et le prêche doit être fait en italien, les financements transparents. C'est pourtant simple !

Nos bons vœux vous accompagnent pour 2020.

Michèle Morel,
Groupe Rassemblement national

*À l'heure où nous bouclons ce magazine,
la tribune du Groupe Les Républicains-
Changeons Villeurbanne ne nous est pas
parvenue.*



[rendez-vous]

EXPOSITION

Le Rize en tête des courses !

S'approvisionner à Villeurbanne, voici le fil rouge de la nouvelle exposition du Rize, intitulée *Résultats des courses*. Exploration des marchés, des épiceries, des grandes surfaces, des circuits courts... ça bouge dans les paniers !

De part et d'autre d'une fausse rue principale, quatre espaces sont à explorer. Nous sommes dans la salle d'exposition du Rize, et il est temps d'aller faire ses courses... d'hier, à demain. Le premier magasin propose un tour historique et panoramique. Nourrir le peuple, nourrir la ville : à travers cette double approche, le Rize revient sur les soupes solidaires, le rationnement et ses tickets, et plus généralement sur les moyens d'approvisionnement au quotidien.

Dans le deuxième espace, les visiteurs découvrent une ville façonnée par l'arrivée des grandes surfaces, en lieu et place d'anciennes usines. Des cartographies locales et ludiques permettent de mesurer l'avènement de ces magasins débordants de produits en tous genres. Zoom sur les rayons et plongée dans les caddies des années 1960 à 1980. Photographies anciennes et contemporaines, témoignages sonores, textes d'historiens, publicités, étiquettes et infographies jalonnent ces espaces

d'exposition, accessibles à tous.

Dans le 3^e espace, les nouveaux modes de consommation se racontent d'abord sous l'angle économique. Des codes-barres aux produits frais, des changements sont amorcés, des initiatives fleurissent en faveur de circuits plus courts et plus naturels entre les producteurs et les consommateurs. A Villeurbanne, comme ailleurs, le local et le bio font leur révolution en douceur. La fin de l'exposition explore l'aspect social : « *Faire ses courses, c'est aussi une question de liens, de rencontres, de possibilités d'intégration, notamment pour les personnes venues d'ailleurs* », note Sarah Hatziraptis, responsable de l'exposition, qui ouvre de nombreux tiroirs et propose divers rendez-vous pour creuser les sujets abordés. Renseignez-vous !

➕ Jusqu'au 26 septembre 2020.

Entrée libre.

Ouvert du mardi au samedi, de 12 h à 19 h.

Le jeudi de 17 h à 21 h.

23, rue Valentin-Haüy.

QUELQUES TEMPS FORTS

Visites guidées, mercredi 18 décembre, à 15 heures et jeudi 9 janvier, à 19 heures. La visite guidée du 9 janvier comprend une traduction en langue des signes française. Gratuit. Réservation conseillée au Rize.

Cafés gourmands, jeudi 5 décembre à 18 h 30, avec Artisans du monde et jeudi 9 janvier à 18 h 30, avec Vrac'n Roll.

Projection-débat sur le thème de la restauration collective. Documentaire *Zéro phyto 100% bio* suivi d'un débat autour de "Vive la cantine !", avec Thierry Audemard, directeur de la Restauration municipale. Jeudi 16 janvier, à 19 heures.

À la Maison du livre, de l'image et du son : **Ne nous emballons pas !**

Un cycle de décryptage sur l'alimentation durable, du samedi 21 décembre 2019 au samedi 22 février 2020. Ateliers, rencontres, projections, sérieux ou ludiques, mais toujours responsables. Comment réduire nos déchets, consommer en vrac, recycler, composter... Gratuit et ouvert à tous, sur réservations.

Inscriptions au :
04 78 68 04 04.

THÉÂTRE AND CO

C'EST QUOI CE TRAVAIL ?!

Le travail... Vaste sujet auquel s'attaque le théâtre Astrée. Théâtre, littérature, cinéma... Plusieurs rendez-vous viendront interroger notre rapport au travail. Mardi 28 janvier, *La Montagne*, spectacle burlesque entre danse et jeu, mettra en scène un chef d'entreprise en plein *burn-out*. Quand un danseur rencontre un clown, la performance physique vaut le détour. Jeudi 30 janvier, c'est dans une salle de classe qu'un professeur parlera à des chaises vides. *Conseil de classe* mêle poésie et humour. D'autres rendez-vous feront partie de ce cycle, baptisé *C'est quoi ce travail ?!*, qui se poursuivra en février. Les spectacles sont gratuits pour les lycéens et les étudiants. ■

➕ Tél. : 04 72 44 79 45
theatre-astree.univ-lyon1.fr



©Faustine Guyard

LECTURE

ECOUTER LES MOTS

Dans le cadre de la Nuit de la lecture, la Maison du livre, de l'image et du son, organise une soirée ludique et festive, samedi 18 janvier, en partenariat avec des comédiens du TNP qui liront *Les démons ou l'homme sans foi*, à 16 heures, puis à 18 h 30. Pour les plus jeunes, un escape game géant sera proposé, ainsi que des coups de cœur littéraires : ceux du public, et ceux des bibliothécaires ! ■

➕ Samedi 18 janvier, de 18 à 22 heures.
www.mediatheques.villeurbanne.fr

BAROQUE

HÄNDEL AU PROGRAMME

Le département musiques anciennes de l'Ecole nationale de musique célébrera le 260^e anniversaire de la mort de Georg Friedrich Händel, considéré comme l'un des maîtres de l'ère baroque. Trios, cantates, extraits d'opéras et d'oratorios, danses et ouvertures orchestrales seront au programme des deux soirées qui lui sont consacrées. ■

➕ Mardi 21 et mercredi 22 janvier à 19 h 30
Entrée gratuite sur réservation à partir du 6 janvier
tél. : 04 78 68 98 27.

JEUNESSE

DRÔLES DE BOÎTES !

Un « pestacle » pour les tout-petits et les enfants, jusqu'à 7-8 ans ? Direction la MJC ! Et plus précisément, rendez-vous dans sa grande salle de spectacles, La Balise 46, pour découvrir *Mes boîtes*. Une histoire musicale et poétique dans laquelle Mademoiselle Lalala collectionne les boîtes. Une création de la compagnie Cestçaquiestça, de Bourg-en-Bresse. ■

➕ Mercredi 11 décembre, à 10 heures et à 15 heures.
Samedi 14 décembre, à 11 heures.
Tarifs : 8 euros pour les adultes et 5 euros pour les enfants.
Tél. : 04 78 84 84 83.



THÉÂTRE

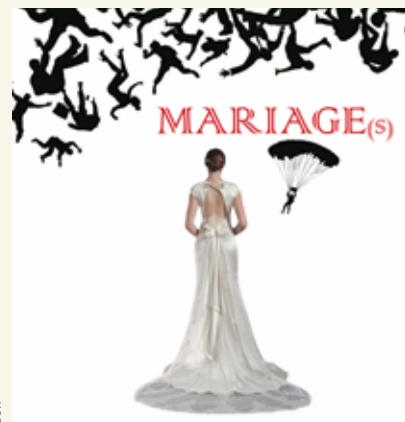
PARLONS D'AMOUR AVEC LÉGÈRETÉ !

Un réveillon au théâtre ? C'est ce que propose, avec continuité, le Théâtre de l'Iris, les 30 et 31 décembre. Cette année, les comédiens vous invitent à faire la noce, pour évoquer le mariage sous toutes les coutures et pour sourire des coutumes. Construit comme un cabaret, le spectacle est une alternance de courtes scènes, de chansons, de monologues, de propos adressés au public et d'histoires hautes en couleurs.

La mise en scène et la conception sont signées Bernard Rozet, comédien, qui joue ici avec Corinne Méric et Pascal Hild.

La pièce *Mariage(s)*, d'après Anton Tchekhov est destinée à un large public, dès 14 ans. Elle sera précédée d'un apéritif convivial offert par le théâtre de l'Iris, le 31 décembre. ■

➕ Lundi 30 décembre, à 19 heures.
Mardi 31 décembre, à 19 heures pour l'apéritif, suivi du spectacle à 20 heures.
Tarifs et réservations : 04 78 68 72 68.



i Adresses

THEATRE DE L'IRIS : 331, rue Francis-de-Pressensé - MAISON DU LIVRE, DE L'IMAGE ET DU SON : 247, cours Emile-Zola - MJC : 46, cours Damidot - ENM : 46, cours de la République - THÉÂTRE ASTRÉE : 6, avenue Gaston-Berger (campus LyonTech-la Doua)

[bouger]

CANNE DE COMBAT

La canne revient en force

Depuis la rentrée, une nouvelle activité est venue enrichir l'offre sportive déjà riche proposée aux Villeurbannais : la canne de combat, sport méconnu, original et spectaculaire.

Avoir évoluer les pratiquants de la canne de combat, on pourrait se croire propulsé dans un épisode de la saga Star Wars. Sauf que les combattants, appelés cannistes, utilisent un bâton de châtaignier long de 95 cm au lieu d'un sabre laser. Ils enchaînent alors voltes, sauts, feintes, décalages et changements de main avant de toucher.

Cette discipline, dont les origines remontent au Moyen-Âge, pourrait s'apparenter à de l'escrime ou à de la capoeira. « Mais le principe est le même qu'en boxe française », souligne Quentin Lelong, président et moniteur du club

récemment créé à Villeurbanne, le seul dédié à la discipline en Auvergne-Rhône-Alpes. Il faut toucher son adversaire sans se faire toucher. Aucun coup n'est donné pour faire mal. Il n'y a par conséquent jamais de KO », ajoute celui qui est classé neuvième de la discipline au plan national.

Accessible à tous les profils, la canne de combat, qui était inscrite au programme des Jeux olympiques de Paris en 1924 comme sport de démonstration, nécessite de savoir maîtriser six attaques codifiées : brisé, latéral extérieur, latéral croisé, enlevé, croisé tête et croisé jambe. Celles-ci ont pour but de toucher trois zones bien définies : tibias et mollets, flancs et tête. « La gestuelle est un peu compliquée à appréhender, mais on peut réaliser de très jolies choses au bout d'une année de pratique », assure Quentin Lelong, qui a déjà réussi à fidéliser une vingtaine de pratiquants.

EN PRATIQUE

Où pratiquer ?

Les entraînements dispensés par les moniteurs du Villeurbanne canne de combat et bâton (www.villeurbanneccb.jimdosite.com) ont lieu les mercredis, de 18 h 15 à 19 h 45 au gymnase de l'école Jean-Jaurès (35, rue Lafontaine), et les vendredis, de 19 h à 20 h 30 au complexe sportif de l'UFR STAPS, sur le campus de la Doua (4, avenue Claude-Bernard).

Quel tarif ?

Le prix de la cotisation, qui comprend la licence à la fédération française de savate boxe française et disciplines associées ainsi que la fourniture d'une canne, s'élève à 160 € (110 € pour les étudiants et les demandeurs d'emploi). Trois cours d'essai sont proposés avant l'inscription.

Quel matériel ?

Dans le cadre d'une pratique loisir, une tenue classique de sport est suffisante ainsi que des protège-tibias. En compétition, il est obligatoire de porter un masque d'escrime, une veste, un pantalon et une paire de gants, tous matelassés.

+ Voir la vidéo sur
viva.villeurbanne.fr/canne

“ La gestuelle est un peu compliquée à appréhender, mais on peut réaliser de très jolies choses au bout d'une année de pratique ”



À Noël, jouez la carte des cadeaux villeurbannais !

Faits, imaginés ou créés à Villeurbanne, voici quelques idées de cadeaux différentes pour les fêtes de fin d'année. Une sélection qui, forcément, n'est pas exhaustive mais vous donne des pistes pour faire des présents originaux et ancrés dans notre ville, à des prix très raisonnables.

Les bijoux de Kumka

Cette marque villeurbannaise propose dans sa boutique en ligne une large gamme de créations originales, pour une gamme de prix essentiellement située entre 25 et 50 euros. Ethnique, chic romantique, graphique, cosmique : les cinq collections de bagues, bracelets, colliers et boucles d'oreilles, proposées par Karine Dahan, mixent formes et matières avec élégance et originalité.

En photos : bague longue « Rebellia », en corne noire, résine métallisée argentée, nacre noire et blanche et céramique bleu indigo, 35 euros (collection Ethnique) et boucles d'oreilles « Magdalène », en métal bronze et or mat, 30 euros (collection Chic). Toutes deux d'inspiration Art Déco, elles ont beaucoup de succès (même au-delà des frontières).

➔ À découvrir sur www.kumka.fr

Des fleurs dans le vent

La mode est aux accessoires déco et mode, réalisés à base de fleurs séchées. Délicates couronnes, charmants bouquets vintage et autres objets pour des cérémonies de mariage ou d'anniversaire : Laura Petti réalise des créations à la demande, pour des budgets variables, la plupart de 40 à 60 euros. Les adeptes du genre connaissent déjà l'atelier-boutique villeurbannais appelé Suave et Sauvage, 32 avenue Salengro, ainsi que la boutique en ligne, pour prendre des idées et définir son choix.

➔ www.suavesauvage.fr



Belle et utile, la céramique de Laura Lemerle

Formée à la céramique à l'atelier Matière contact de Lyon, Laura Lemerle fabrique des objets simples et beaux, avec le souhait « qu'on ait envie de les utiliser ». Elle a créé hjom en 2018 (contraction de home en anglais et de hjem en danois, qui exprime le bien-être chez soi). Ses poteries au four, dont les tarifs varient de 12 à 35 euros, évoquent le bois, la roche et l'eau et sa première collection en porcelaine et grès s'inspirait de la nature. La deuxième sera dévoilée pendant Noël aux Gratte-Ciel, où la jeune femme partagera un chalet avec les artisans du collectif de l'Atelier urbain, dont elle fait partie.



© Laura Lemerle

Au fil de Fred, tout en tissu

Elle aura un stand pendant le marché de Noël aux Gratte-Ciel, entre le 18 et le 22 décembre. On pourra voir et acheter les créations de Frédérique Lyonnet, aide-soignante de formation reconvertie en couturière « fouineuse et chineuse ». La jeune Villeurbannaise conçoit et fabrique des accessoires de toutes sortes en tissu coloré, vendus à des tarifs accessibles à tous. Lingettes démaquillantes, porte-savons, pochettes multi usages, sacs de week end, snoods, sacs à tartes... Les modèles sont variés, souvent issus de tissus recyclés.

➔ <https://www.facebook.com/Au-fil-de-fred-336501023737742/>



© Frédérique Lyonnet

Les goodies de Villeurbanne

La Ville édite une série d'objets aux couleurs de Villeurbanne. L'occasion d'offrir des cadeaux originaux et uniques, à des prix modiques. Depuis cet été, la collection s'est agrandie avec un mug (8,98€) et une gourde (2,86€). Les classiques sacs (8,72€), tote-bags (2,16€) et tee-shirts (3,27€) sont également en vente à l'Espace Info, ainsi que le hit de la saison, la boule à neige des Gratte-Ciel (5,67€).

➔ Espace Info, 3, avenue Aristide-Briand
tél. : 04 72 65 80 90.





Sage-femme : une profession au service de toutes les femmes

Dans l'imaginaire collectif, le métier de sage-femme se limite à la préparation à la naissance et à l'accouchement. Leur rôle est en réalité bien plus large que cela. Il englobe suivi gynécologique, suivi de grossesse, prévention et dépistage, mais aussi certaines vaccinations. Gros plan sur leurs missions.

Première consultation de contraception, suivi gynécologique, grossesse, suivi postnatal et rééducation périnéale, ménopause : les sages-femmes libérales – onze à Villeurbanne – accompagnent les femmes tout au long de leur vie. « Nos compétences incluent depuis 2009 la gynécologie de prévention, les IVG (interruptions volontaires de grossesse) médicamenteuses depuis 2016 et certaines vaccinations depuis 2017 », explique Marie-Pierre Royer, sage-femme depuis 30 ans, installée en libéral à Villeurbanne depuis 15 ans et présidente de l'Union Régionale des Professionnels de Santé sage-femme pour Auvergne-Rhône-Alpes. Tous les actes techniques (frottis, pose et retrait d'implant ou de stérilet) sont réalisés au cabinet. En cas de besoin, les patientes sont orientées vers des spécialistes. « Beaucoup de femmes ignorent qu'elles peuvent nous consulter si elles ne sont pas enceintes. Et même dans ce cas, seulement 25 % confient leur suivi de

grossesse à une sage-femme, pensant que notre rôle se cantonne à la préparation à la naissance. » Les bénéfices à se tourner vers ces professionnelles sont pourtant bien réels, à commencer par la facilité d'accès aux rendez-vous. « 15 jours à 1 mois maximum. Les patientes apprécient notre approche globale, humaine : le suivi gynéco représente dorénavant 10 % de notre activité, en augmentation de 49 % par an. Nous prenons le temps qu'il faut pour que tous les gestes soient bien vécus. Mes consultations ne font jamais moins de 30 minutes par exemple. » Autre bénéfice : le coût. Les sages-femmes ne pratiquent pas le dépassement d'honoraires : tous les actes et consultations sont au tarif conventionné de la Sécurité sociale. « Et nous proposons le tiers-payant : les patientes n'ont pas d'argent à avancer. » Enfin, les sages-femmes jouent un rôle majeur dans les actions de prévention : endométriose, dépistage du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus (voir encadré). ■

ZOOM

LA PRÉVENTION DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Au mois de décembre démarre la première campagne nationale de dépistage du cancer du col de l'utérus. Responsable d'environ 1 000 décès par an, il pourrait être totalement évité grâce à la prévention.

« Pour cela, il faut faire réaliser un frottis tous les trois ans entre 25 et 65 ans, après deux premiers examens normaux réalisés à un an d'intervalle », explique Marie-Pierre Royer, présidente de l'Union Régionale des Professionnels de Santé – sages-femmes. Or, 40 % des femmes ne le font pas.

Le vaccin contre le papillomavirus humain, responsable de l'apparition de ce cancer, ne dispense pas de cet examen.

Dans le cadre du dépistage, plus de 150 000 femmes d'Auvergne-Rhône-Alpes entre 60 et 65 ans recevront un courrier les invitant à se rendre chez un gynécologue, un généraliste ou une sage-femme pour réaliser un frottis. Le dispositif sera étendu à toutes les femmes de la région entre 25 et 65 ans dès 2020. Sur présentation du courrier, le coût de l'analyse, habituellement réglé au laboratoire médical, sera gratuit. ■

PUCES DU CANAL

Noël « vintage » aux Puces du Canal

Ambiance festive et conviviale, juste avant Noël, aux Puces du Canal ! Les 14 et 15 décembre, enfants et adultes sont attendus pour des animations dans l'air du temps.

Un peu avant les fêtes de fin d'année, l'heure est au rangement des jouets, jeux de société, albums jeunesse et autres peluches ! Les Puces proposent l'animation *Vide ta chambre !*, samedi 14 décembre, de 9 à 13 heures. Les enfants et leurs parents sont invités à devenir brocanteurs d'une matinée en participant à une bourse « Spécial enfants ». Trier, laver, rassembler, exposer, argumenter, vendre ou échanger : les plus jeunes pourront s'initier à l'esprit brocante, dans la brasserie Oscar, transformée pour l'occasion.

Les marchands des Puces vendront eux aussi leurs objets insolites. Les bénéfices des inscriptions de cette journée seront



reversés à l'association l'Enfant Bleu qui apporte son soutien aux enfants, adolescents et adultes, victimes de maltraitance durant l'enfance. Notez aussi les animations vin, marrons chauds et surprises, dimanche 15 décembre, de 7 à 15 heures. Boutiques, restaurants et marchands itinérants seront « au taquet » ! ■

➕ Vente : 20 euros par emplacement
Inscription : www.pucesducanal.com

ZIK'O'BIJ : MUSIQUES EN TÊTE

Le Bij, Bureau information jeunesse, reprogramme des concerts réservés aux jeunes groupes locaux qui ont envie de se faire entendre. Prochains concerts gratuits et ouverts à tous, dans les locaux du Bij, 15-17, rue Michel-Servet : jeudi 12 décembre, à 20 heures, avec le groupe Blue tomorrow, « en battle » contre Paul et Mickey. Jeudi 16 janvier, à 20 heures également : le groupe Taiman affrontera le groupe Climax. Pas de réservation nécessaire. ■

➕ Tél. : 04 72 65 97 13.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Pour des raisons d'organisation interne, les services de la direction Population de l'hôtel de ville - état civil, titres d'identité et élections ainsi que l'Espace info - seront fermés mercredi 4 décembre au matin et ouvriront à 14 heures. Le service concession-réglementation et les bureaux des gardes seront également fermés, les cimetières resteront ouverts mais il n'y aura pas d'inhumation le matin.

UN GROUPE DE PAROLE POUR LES AIDANTS

L'association France Alzheimer met en place un groupe de paroles pour les aidants de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou par une maladie apparentée.

Rendez-vous au Lieu de Répit, 77, boulevard Eugène-Régouillon, un vendredi après-midi par mois, de 13 h 30 à 15 h 30. Prochain rendez-vous le 13 décembre. Gratuit, sur inscription.

➕ Tél. : 04 78 42 17 65.

SOLIDARITÉ

TÉLÉTHON, LA SOLIDARITÉ CONTINUE

A Cusset, au Tonkin, à Cyprian-Les Brosses, retrouvez les bénévoles qui se mobilisent pour proposer des activités à partager, en solidarité avec les personnes atteintes de myopathie, dans le cadre du Téléthon.

A CUSSET

- Mercredi 4 décembre : après-midi jeux autour des cinq sens, prolongé par un accueil des parents en fin de journée, de 15 h à 20 h, au centre social de Cusset.

- Jeudi 5 décembre : vente d'objets réalisés par l'équipe Téléthon, de 15 h à 18 h 30, esplanade Miriam-Makeba.

- Samedi 7 décembre : baptêmes de plongée et de kayak avec le club de plongée de la MJC et le club de kayak, de 10 h à 14 h, au centre nautique Etienne-Gagnaire.

- Samedi 7 décembre : animation autour du Téléthon et vente d'objets réalisés par les bénévoles, de 9 h à 14 h, esplanade Manon-Roland.

AU TONKIN

Plusieurs rendez-vous ont eu lieu en novembre. Les animations se poursuivent en décembre.

- Dimanche 1^{er} décembre, à 14 h, loto familial au collège du Tonkin.

- Samedi 7 décembre, de 12 h à 14 h, couscous à l'Institut régional d'administration.

- Les 5, 6 et 7 décembre, à 20 h, et le 8 décembre, à 16 h : *Le mariage de Figaro*, à l'Espace Tonkin, par la troupe Parts-cœur. Les recettes seront reversées au Téléthon.

➕ Réservations pour le loto familial du 1^{er} décembre, et le couscous du 7 décembre : 04 78 93 66 01.

Réservations pour *Le mariage de Figaro* : 06 81 55 11 71.

A CYPRIAN-LES BROSSES

- Samedi 7 décembre : journée Téléthon, avec jeux, spectacles, animations, de midi à 20 heures. Retrouvez sur place l'équipe de l'association Inven'ton la vie, esplanade Miriam-Makeba. Recettes versées au Téléthon.

➕ Tél. : 06 89 07 84 81.

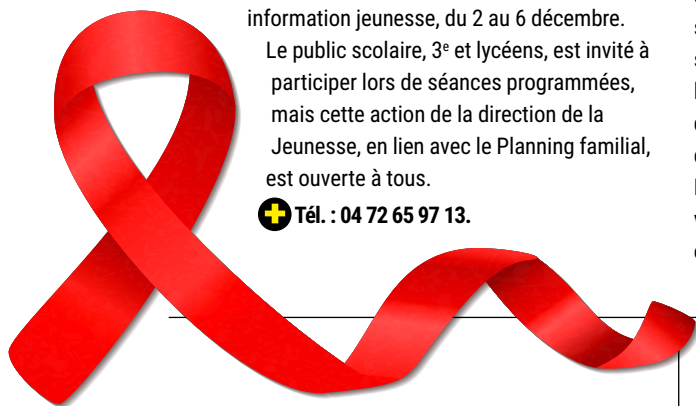
S'INFORMER

Parlons sexualité et prévention

Une exposition sur les relations amoureuses, de la documentation, des informations sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles, le sida ou sur les différents modes de contraception : toutes les informations seront rassemblées au Bureau information jeunesse, du 2 au 6 décembre.

Le public scolaire, 3^e et lycéens, est invité à participer lors de séances programmées, mais cette action de la direction de la Jeunesse, en lien avec le Planning familial, est ouverte à tous.

+ Tél. : 04 72 65 97 13.



AIDES

Deux semaines d'action contre le sida

L'association Aides organise une campagne d'information à Villeurbanne, du 16 au 28 décembre. Des bénévoles iront à la rencontre des habitants en centre-ville, afin de les sensibiliser aux projets spécifiques d'Aides et de trouver de nouveaux soutiens. Aides est une association de lutte contre le sida, ayant pour objectif d'informer, de prévenir et de soutenir les personnes atteintes et leurs proches, et de défendre leurs droits.

Les équipes seront munies de badges et de vêtements aux couleurs de l'association. Cette opération ne fera pas l'objet d'une collecte d'argent.

En musique

Le groupe artistique C'est extra organise un gala de variétés, intitulé *Quand la dame se fâche*, dimanche 1^{er} décembre à 14 h 30 et 18 h, au Centre culturel et de la vie associative, 234, cours Emile-Zola. Les chanteurs de la troupe seront accompagnés par le pianiste Alain Tourral. Le tarif de 9 euros comprend buvette et pâtisseries à l'entracte.

+ Tél. : 06 63 17 30 46 ou 06 23 07 03 65.

Nage douce

Des séances de nage sport-santé ont lieu au centre nautique Etienne-Gagnaire, 59, avenue Marcel-Cerdan, le mardi et le jeudi de 12 h 15 à 13 h 15 (sauf pendant les vacances scolaires). Cette activité aquatique douce allie des exercices de natation et des mouvements d'aquagym, adaptés aux niveaux et aux besoins des participants. Tarif pour les Villeurbannais : 6,70 euros la séance et abonnements à 47,40 euros les 10 séances.

+ Tél. : 04 72 37 72 02.

AGENDA

Mardi 3 décembre

Atelier d'éducation canine, à 18 h
Local du Conseil de quartier Ferrandière/Maisons-Neuves, 21, place des Maisons-Neuves

Jeudi 5 décembre, à 20 h

Samedi 7 décembre, à 16 h
Le mariage de Figaro de Beaumarchais, par le Théâtre Parts Cœur, au profit du Téléthon-kin et du Téléthon Cyprien/Les Broses, à 20 h.

Espace Tonkin, 1, avenue Salvador-Allende

Dimanche 8 décembre

Concert des 20 ans de la Chorale Sing Song Energie à 15 h
Centre culturel et de la vie associative, 234, cours Émile-Zola

Mardi 7 janvier

Atelier d'éducation canine, à 18 h
Local du Conseil de quartier Cusset/Bonnevay, 256, rue du 4-Août-1789

FORMATION ET EMPLOI : PERMANENCES AU PASSAGE 33

Le Passage 33, lieu-ressources pour la formation, l'emploi et la création d'activités situé aux Buers, organise des permanences régulières, tous les mois, sur ces trois sujets. Huit structures partenaires les animent. Parmi elles, l'Epide – pour les moins de 26 ans sortis du système scolaire sans diplôme – mercredi 18 décembre de 14 h à 17 h, les Apprentis d'Auteuil – pour les jeunes porteurs de projets avec expérimentation en situation réelle dans les secteurs de la restauration ou du BTP – vendredi 20 décembre de 9 h 30 à 11 h 30 ou encore l'Apfa, qui présentera son offre de formations pour tout public en recherche d'emploi, mercredi 18 décembre de 9 h à 12 h. Ces permanences sont gratuites et sur inscription.

Passage 33, 33, rue du 8-mai-1945
tél. : 04 37 42 34 50.

PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC : L'AFFAIRE DE TOUS

HÉ HO! STOP!
ICI C'EST PRIORITÉ
AUX VÉLOS!!



FERRANDIÈRE/MAISONS-NEUVES

Opération soupes du monde !

Ils sont commerçants, membres du Conseil de quartier Ferrandière-Maisons-Neuves, forains ou habitants nouvellement arrivés et ils proposent de partager leurs soupes, un soir d'hiver. Odeurs de potée, de lentilles, de courgettes, de pistou, ou de coriandre fraîche...

Avenue Saint-Exupéry, vendredi 6 décembre, dès la tombée de la nuit, il sera difficile de résister à la traditionnelle invitation collective d'une douzaine de bénévoles. Pour ce moment de partage, des habitants et des commerçants auront cuisiné toute la matinée et apporté de grandes marmites de soupes, ainsi que des tables, des réchauds... Des gants et des chapeaux ! Durant quelques heures, ils serviront leurs spécialités aux passants. Soupes arméniennes, marocaines, italiennes, soupes d'ici ou de plus loin : goûtez et prenez le temps de partager un bol avec celles et ceux qui ont confectionné une soupe pour les autres. « *L'objectif est simple et inchangé : mieux se connaître entre habitants du même quartier* », résume une participante. Une animation musicale est prévue pour attirer les habitants qui seraient pressés de rentrer à leur domicile ! Cette année, le Villeur'Brass Band sera de la partie. Ambiance chaleureuse et sourires de bienvenue pour réchauffer l'hiver, on vous aura prévenus !



CHARPENNES/TONKIN



UN DÉFILÉ AUX LAMPIONS PLACE WILSON LE 8 DÉCEMBRE

A l'occasion de la Fête des Lumières, le Conseil de quartier Charpennes/Tonkin organise un défilé aux lanternes le 8 décembre. Les participants sont invités à se regrouper place Wilson à 18h15 pour l'allumage des lanternes. Le défilé s'élancera dans les rues du quartier à 18h30, entraîné par la fanfare La Band'As de l'INSA. Le retour est prévu à 19h30 place Wilson où des gourmandises seront offertes aux enfants.

+ Maison des Services publics,
4, allée Henri-Georges-Clouzot - tél. : 04 78 17 20 45
Mail : cq.charpennes.tonkin@gmail.com

BUERS/CROIX-LUIZET

4^E FÊTE DES LUMIÈRES AVENUE SALENGRO

Le quartier Buers/Croix-Luizet fête les lumières pour la 4^e année consécutive. Cette initiative, lancée par le Conseil de quartier, est soutenue par les commerçants qui apportent les ingrédients d'une bonne convivialité avec les habitants et les passants. Elle aura lieu vendredi 6 décembre à partir de 18 h, à l'angle de l'avenue Roger-Salengro et de la rue Courteline. L'association Irish Tap and Dance est l'invitée 2019, pour mettre une ambiance électrique avec ses danses irlandaises.

CUSSET-BONNEVAY

VISITE DE L'USINE DES EAUX À CALUIRE

Le Conseil de quartier Cusset-Bonnevay organise une visite de l'usine des eaux, le 6 décembre. Au programme de cette initiative, de deux heures : bref historique de l'eau à Lyon, présentation de la maquette du site de l'usine des eaux, visite de la Pompe de Cornouailles classée monument historique, découverte d'un bassin filtrant souterrain, etc. La visite n'est pas adaptée aux enfants de moins de 10 ans, ni aux personnes à mobilité réduite, le site comportant des escaliers. Rendez-vous vendredi 6 décembre à 13 h 30, devant le local : maison Jean-Pierre-Audouard, 256, rue du 4-Août, retour vers 17 heures. Places limitées. Visite et trajet en car pris en charge par le Conseil de quartier.

Inscriptions obligatoires :
conseildequartier@mairie-villeurbanne.fr

L'AGENDA DES CONSEILS DE QUARTIER

RENDEZ-VOUS OUVERTS AU PUBLIC

Déplacements, stationnement, propreté, environnement, commerces, patrimoine, fêtes de quartier... les Conseils de quartier sont à votre disposition pour échanger, écouter et relayer auprès de la Ville et de la Métropole.

CUSSET/BONNEVAY

Samedi 14 décembre et samedi 18 janvier de 9 h 30 à 11 h 30

Permanence avec la traditionnelle soupe préparée par le conseil de quartier, à base de légumes donnés par les commerçants du marché.
Maison Jean-Pierre-Audouard, 256, rue du 4-août-1789.

CHARPENNES/TONKIN

Lundi 13 janvier à 18 h 30

Commission animation et galette des rois
MSP, 4, allée H.-G.-Clouzot.

GRATTE-CIEL/DEDIEU/CHARMETTES

Mercredi 4 décembre à 18 h 30

Commission Bien Vivre ensemble, embellissement cadre de vie
Ensemble au 44, 44, rue Michel-Servet.

Jeudi 19 décembre à 18 h 30

Commission circulation et urbanisme
Centre culturel et de la vie associative, salle de répétitions.
Mercredi 8 janvier à 18 h 30
Commission Bien Vivre ensemble, embellissement cadre de vie
Palais du travail, salle des conférences.

PERRALIÈRE/GRANDCLÉMENT

Mercredi 4 décembre à 17 h

Atifa de Yambolé (La Soi Disante Compagnie), spectacle comique joué par deux artistes dont une qui traduit en langue des signes.

Samedi 7 décembre à 16 h

Goûter musical au centre commercial de la Perralière

Samedi 7 décembre à 17 h 30

Soupe musicale sur la place Grandclément

Local du conseil de quartier, 74, rue Léon-Blum.

INTERQUARTIERS CARRÉ DE SOIE

Mercredi 11 décembre de 16 h à 18 h 30

Permanence du groupe projet Carré de Soie,

Sur rendez-vous par mail à interacaredesoie@gmail.com

Maison des services publics Angle 9, place de la Paix, 1^{er} étage.

VOUS VOUS INTERROGEZ SUR ...

La qualité de l'air

La concentration de pollution dans l'air connaît des variations, notamment saisonnières. Des organismes spécialisés l'analysent et nous alertent.

Les habitants des grandes villes sont particulièrement exposés à la pollution de l'air et à ses conséquences sur la santé (irritation du système respiratoire en tête). Afin de prendre les mesures adaptées en cas de pic, la qualité de l'air est analysée en continu par des organismes agréés par le Ministère de l'Environnement. À Villeurbanne, c'est ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et ses 90 stations de mesure qui s'occupent de la surveillance, de la prévention des pics, de la diffusion des alertes et de leur gestion. Les principaux polluants mesurés sont les particules fines, les dioxydes de soufre et d'azote ainsi que l'ozone, encadrés par une directive européenne. « Nous mesurons également le monoxyde de carbone, les COV (composés organiques volatiles), les hydrocarbures, les pesticides ou encore les pollens ainsi que des polluants émergents », explique Claire Labartette, correspondante territoriale.

Lorsque l'un des polluants réglementés dépasse le seuil autorisé c'est le fameux "pic de pollution". En fonction de sa gravité, les mesures prises par la préfecture varient de la recommandation – privilégier les transports en commun, éviter l'activité physique intense – à la circulation alternée. « Les pics sont saisonniers, poursuit Claire Labartette. En hiver, les particules fines et le dioxyde d'azote sont en cause en raison du trafic et du chauffage. Les belles journées favorisent ensuite leur stagnation. » 23 jours de pic de pollution ont été enregistrés en 2018 sur le bassin de vie lyonnais. « C'est moins qu'en 2017, mais surtout, la tendance s'inverse : les pics estivaux – avec hausse de la concentration d'ozone en raison de la chaleur – prennent le dessus et, depuis quelques années, les concentrations globales de polluants commencent à diminuer ». ■



Pour en savoir plus :

<https://www.atmo-auvergne-rhonealpes.fr/>

> « L'air dans ma commune »

Téléchargez l'appli Airtogo www.airtogo.fr

COMMENT ÇA MARCHE ?

Une Zac

Si le terme Zac vous est familier, ce qui se cache derrière l'est sans doute moins. Une Zone d'aménagement concerté est un outil juridique, administratif et financier d'aménagement du territoire. Utilisé par la Métropole, ce dispositif permet l'achat de foncier, puis la création d'espaces et d'équipements publics (crèches, voiries, parcs, écoles), de logements et de locaux commerciaux, en maîtrisant leur prix de sortie. Les opérateurs privés y sont exonérés de la taxe d'aménagement en échange de leur participation au financement des équipements publics. Deux étapes marquent la vie d'une Zac : sa création, qui définit le périmètre et les principes ; le dossier de réalisation, plusieurs années après, qui valide le programme, le financement et le calendrier prévisionnel. Un architecte en chef est désigné pour concevoir et coordonner le projet, dont la réalisation peut durer jusqu'à 20 ans. Il s'agit d'une opération publique : les habitants sont donc associés au projet via des étapes de concertation obligatoires. Villeurbanne compte actuellement quatre Zac : Maisons-Neuves, Villeurbanne La Soie, Gratte-Ciel Centre-Ville, Saint-Jean et Grandclément-Gare (voir article page 8). ■

ZAC
Zone
d'Aménagement
Concerté

Vous vous interrogez, vous souhaitez savoir comment ça marche ? Écrivez-nous !

**Viva Magazine, Hôtel de ville,
place Lazare-Goujon,
69100 Villeurbanne
ou par courriel :**

viva.magazine@mairie-villeurbanne.fr

ÇA SE PASSE À L'ESPACE INFO

LE PLEIN D'INFOS !

L'Espace Info est ouvert 3, avenue Aristide-Briand du lundi au vendredi de 9 h 45 à 13 h et de 14 h à 18 h, sauf jeudi matin, ouverture à 10 h 30.

- **Du 20 novembre au 7 décembre** : Exposition de photos autour de la pièce *Les couteaux dans le dos* en partenariat avec le Théâtre de l'Iris.
- **Du 27 janvier au 7 février 2020** : Exposition de photos autour de l'événement *C'est quoi ce travail ?!* (théâtre, littérature, cinéma...) organisé au Théâtre Astrée.

RENSEIGNEMENTS AU 04 72 65 80 90

La prochaine séance publique du conseil municipal aura lieu jeudi 19 décembre à 16 heures dans les salons de l'hôtel de ville, 2^e étage.

CONTACTEZ VOTRE CONSEIL DE QUARTIER

BUERS/CROIX-LUIZET

37A rue du 8-mai-1945,
tél. : 04 78 89 88 71
cq.buers.croix.luizet@gmail.com

FERRANDIERE/MAISONS-NEUVES

21, place des Maisons-Neuves,
tél. : 04 78 03 69 79
cq.ferrandiere.maisons.neuves@gmail.com

CHARPENTES/TONKIN

Maison des services publics,
4, allée Henri-Georges-Clouzot
tél. : 04 78 17 20 45
cq.charpentes.tonkin@gmail.com

GRATTE-CIEL/DEDIEU

CHARMETTES
tél. : 04 78 03 69 79
cq.gratte.ciel.dedieu.charmettes@gmail.com

CUSSET/BONNEVAY

256, rue du 4-août-1789,
tél. : 04 78 03 69 79
cq.cusset.bonnevay@gmail.com

PERRALLIERE/GRANDCLEMENT

74 rue Léon-Blum
tél. : 04 78 03 69 79
cq.perralliere.grandclement@gmail.com

CYPRIAN/LES-BROSSES

Angle 9, 9 place de la Paix,
tél. : 04 78 26 66 87
cq.les.brosses.cyprian@gmail.com

SAINT-JEAN

Maisons des services publics,
Espace 30, 30 rue Saint-Jean
tél. : 04 78 80 29 82
cq.st.jean@gmail.com

INTERQUARTIERS CARRÉ DE SOIE

intercaredesoie@gmail.com

Horaires de l'hôtel de ville :

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
Accueil : 04 78 03 67 67

Horaires de l'état civil :

(élections, CNI, passeports, attestations d'accueil et état civil) : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 17 h, mercredi de 10 h 30 à 19 h.

Le service est fermé le samedi matin.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pharmacies

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le **3237** sur votre téléphone (0,34 cts la minute depuis un poste fixe) ou consultez **www.3237.fr**. Le pharmacien de garde est également indiqué sur la porte des pharmacies.

Médecins de garde :

Pour connaître le médecin de garde proche de votre domicile, le centre de réception et de régulation des appels du SAMU est à votre service, en composant le 15 sur votre téléphone.

Bibliobus

LES BROSSES

École Jules-Guesde
bibliobus jeunesse tous les jeudis de 15 h 40 à 17 h, sauf le 26 décembre et le 2 janvier.

Place de la Paix

bibliobus jeunesse tous les mercredis de 15 h 15 à 16 h 15, sauf les 25 décembre et 1^{er} janvier ; bibliobus adultes vendredis 6, 13, 20 et 27 décembre et 17 et 31 janvier de 17 h 30 à 18 h 30.

La Poudrette

(square Germaine-Tillion)
bibliobus adultes et bibliobus jeunesse samedi 14 décembre et samedi 11 et 25 janvier de 10 h à 11 h.

Résidence Saint-André

(allée des Cèdres)
bibliobus adultes et bibliobus jeunesse, tous les samedis, de 11 h 15 à 12 h 15, sauf le 28 décembre.

LES BUERS

Rue du Professeur-Bouvier
bibliobus adultes, tous les mardis, de 17 h 30 à 18 h 30, sauf les 24 et 31 décembre et bibliobus jeunesse tous les mercredis, de 16 h 45 à 18 h, sauf les 25 décembre et 1^{er} janvier.

CROIX-LUIZET

Place Croix-Luizet
bibliobus adultes, tous les mardis, de 16 h à 17 h 15, sauf les 24 et 31 décembre.

CUSSET

Cité Jacques-Monod (22, rue Victor-Basch)
bibliobus adultes, vendredis 13 décembre et 10 et 24 janvier de 17 h 30 à 18 h 30 et bibliobus jeunesse mercredis 4 et 18 décembre et 15 et 29 janvier de 14 h à 15 h.

GRATTE-CIEL/CHARMETTES

Avenue Aristide-Briand (devant la mairie)
bibliobus adultes, tous les vendredis, de 15 h à 17 h, sauf le 27 décembre.

SAINT-JEAN

Centre commercial (rue Saint-Jean)
bibliobus jeunesse tous les jeudis, de 17 h 15 à 18 h 30, sauf le 26 décembre. Attention, de 15 h à 16 h le 2 janvier ! et bibliobus adultes et jeunesse samedis 7 et 21 décembre et 4 et 18 janvier de 10 h à 11 h.

Déchèteries

Horaires du 1^{er} novembre au 31 mars : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h. Le samedi : 9h-17h. Le dimanche : 9h-12h. Fermeture jours fériés. La déchèterie de Villeurbanne Nord et les 4 recycleries sont fermées le dimanche matin.

POUR VILLEURBANNE NORD

50, rue Alfred-Brinon
Tél. : 04 78 84 56 09
Fermée le dimanche

POUR VILLEURBANNE SUD

100/110, avenue Paul-Krüger
Tél. 04 78 54 78 59
Fermée le dimanche

Permanences

Maison de justice et du droit

52, rue Racine, Tél. : 04 78 85 42 40
Point d'accès au droit : tous les jours sur rendez-vous
Permanence d'avocat, notaire, huissier, défenseur des droits, conciliateur...

Permanences décentralisées

Les Maisons des services publics de Saint-Jean et de Cyprian/les-Brosses accueillent des permanences de la Maison de justice et du droit pour faciliter l'accès au droit pour tous, écouter, informer, orienter et régler à l'amiable les petits litiges dans tous les domaines.

Espace 30 - 30, rue Saint-Jean

Les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois (14 h-17 h)
Sur rendez-vous : 04 78 80 29 82.

Angle 9 - 9, place de la Paix

Les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois (9 h-12 h)
Sur rendez-vous : 04 78 26 66 87.

Association France Bénévolat

(mise en relation associations/bénévoles) le lundi de 15 à 18 h au Palais du travail

Réagissez et partagez sur
viva.villeurbanne.fr

Permanences de médiation santé et activité physique

Tenues par la médiatrice santé du CCAS de Villeurbanne, permanences sans rendez-vous :

CCAS, place Lazare-Goujon : lundi et mercredi de 13 h 30 à 17 h, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Espace 30 : 30, rue Saint-Jean - mardi de 9 h à 12 h.

Maison des services publics Buers-Croix-Luizet : 37, rue du 8-mai-1945 - mardi de 13 h 30 à 17 h.

Maison des services publics Charpenne-Tonkin : 4, allée H.-G.-Clouzot - jeudi de 13 h 30 à 17 h.

Cette permanence a pour objectif d'accueillir les habitants.e.s dans le cadre de démarches ou de questions relatives à l'accès aux droits et aux soins de santé principalement.

Marchés

Place de Croix-Luizet

jeudi, samedi matin.

Place Victor-Balland

mercredi, samedi matin.

Place Grandclément

mardi, jeudi et dimanche matin.

Avenue Saint-Exupéry

mercredi, samedi matin.

Place Wilson

mercredi, vendredi et dimanche matin

Avenue Rossellini

lundi de 15 heures à 19 h 30

Place Chanoine-Boursier

mardi, jeudi et samedi matin.

Rue Pierre-Joseph-Proudhon

vendredi matin.

Place de la Paix

vendredi matin.

Square Pellet

mercredi après-midi.

Puces du Canal

dimanche matin.

Eplanade Miriam-Makeba

jeudi après-midi.

Marché aux puces

Jeudi, samedi et dimanche matin
1, rue du Canal
Tél. : 04 72 04 65 65.

Don du Sang

Mardi 14 janvier
de 9 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h
Centre culturel et de la vie associative,
234, cours Emile-Zola

POLICE MUNICIPALE

40 rue Michel-Servet
04 78 03 68 68

RETROUVEZ VIVA EN LIGNE



www.viva.villeurbanne.fr, et sur les réseaux sociaux :



L'info pressée
@villeurbanne



L'info décalée
ville de villeurbanne



L'info en images
@villeurbanne



L'info en vidéos
Ville Villeurbanne



**HUGO, 21 ANS,
ROULAIT SUR LE TROTTOIR.
DENISE, 74 ANS,
N'A PAS PU L'ÉVITER.**

**EN VILLE,
TOUS FRAGILES !**

757 piétons et cyclistes blessés et 9 tués dans le Grand Lyon en 2018*.
À pied, à vélo, à trottinette, en deux-roues ou en voiture,
SOYONS VIGILANTS.

vi | eurbanne

**Source : Direction de la voirie - Métropole de Lyon*